

Comment télé VOUS?

Belgique-België
P.P.
1050 Bruxelles 5
1/7610

4 février 98

Périodique mensuel de
l'Association des Téléspectateurs
Actifs asbl

Bureau de dépôt :
Bruxelles 5 à 1050 Bruxelles
Editeur responsable :
Benoit Goossens

Numéro

39

ATA asbl • Rue Américaine, 106 • 1050 BRUXELLES

Tél. : 02/ 539 19 79 • FAX : 02/ 539 19 79 • ATA sur Internet : ata.qwentes.be • E-mail : ata@qwentes.be

PUBLICITÉ MENSONGÈRE AU TÉLÉCHAT



*Condamné en France, Pierre Bellemare sera bientôt présent
24 heures sur 24 en Communauté française*

(Voir page 7)

Propos, gestes et applaudissements disparus

(DÉ)MONTAGE

Le 29 décembre 1997, la RTBF proposait "Images 1997", une soirée animée par Jean-Jacques Jaspers qui permettait à toutes les vedettes de la RTBF de commenter "leur image de l'année".

...

Gaëtan Vigneron y prit position contre la loi sur l'interdiction de la publicité et du sponsoring pour le tabac (voir également Comment Télé-Zeus ? N°38, pages 6 et 7), ce qui permit, comme à l'accoutumée à la RTBF, de diffuser une séquence où l'on pouvait identifier, à une vingtaine de reprises, des marques de cigarettes.

«Je hue ce qui vient d'être dit, je suis désolé de casser la fête» : Edmond Blattchen, l'animateur de "Noms de Dieux", se leva pour déclarer qu'il ne pouvait pas tolérer que l'on cautionne le tabac sur une chaîne de service public. «C'est ça, le tabac !» affirma-t-il, la chemise soulevée, en exhibant la cicatrice d'une opération chirurgicale à l'un de ses poumons.

Ce geste fort n'a pas été diffusé. L'émission était pré-enregistrée, le 17 décembre 1997.

4/5^{ÈME} DE LA SÉQUENCE : SUCRÉE !

Heureusement, des journalistes de la presse écrite ont assisté au tournage. Présentant la coupure, ils expliquèrent l'incident à leurs lecteurs.

Dès le 19 décembre 1997, dans La Dernière Heure : "...Commentaire du réalisateur, une fois l'incident clos (dont les images ne surviendront bien sûr pas au montage...) : «Respirez à fond (sic). On continue l'enregistrement...». Dans le Télé-moustique du 23 décembre 1997 : "...Pendant un moment, l'ambiance festive a viré au glacial. Sauf coupures, vous aurez les détails à l'antenne".

Les 4/5ème seront supprimés : "La colère et le malaise avaient duré cinq bonnes minutes en studio, il en reste à peine une au montage : le miracle des enregistrements..." note Le Soir, le 29 décembre 1997.

Le 1/5ème diffusé suscita

des commentaires variés : "On a légèrement amputé au montage la sainte colère d'Edmond Blattchen, qui a prouvé par l'absurde que le manque de tabac pouvait énerver. On remercie le ciel qu'il n'ait pas été atteint un jour à la fesse par une balle perdue..." (Le Peuple); "Incident regrettable. Cette rétro se serait bien passé de la sortie tonitruante d'Edmond Blattchen" (Le Soir Illustré); "L'intervention d'Edmond Blattchen a failli nous réveiller" (Télépro).

Sans les témoignages des journalistes de la presse écrite, la RTBF aurait-elle sucré l'extrait ? On ne le saura jamais, bien entendu. Néanmoins, l'A.T.A. ne peut qu'apprécier la pression menée par ces journalistes.

Et, peut-être, pour donner un signe qu'elle les avait entendu, la RTBF proposa un très bref extrait de l'incident dans sa bande-annonce où elle inséra un bout de phrase d'Edmond Blattchen : "Est-ce que c'est possible que l'on dise cela à la télé ?".

La réponse semble être non, si l'incident dure cinq minutes et est en différé.

Suite page 5



Ce numéro de "Comment Téléze-Vous ?" a été écrit, mis en page et envoyé par un collectif de bénévoles :

Paula Bouchez,
Marie-Louise Diovisalvi,
Nathalie Dunkelman,
Benoit Goossens,
Véronique Hariga,
Bernard Hennebert,
Gloria Kellner
Gilles Lenoble,
Nicole Mertens,
Pierre Ravach,
Patrick Sénéclart.

Les illustrations sont réalisées par Esdé.

L'A.T.A., c'est quoi ?

Née le 6 janvier 1994, l'A.T.A. est une ASBL pluraliste qui a pour objectif la promotion d'une évolution humaniste du paysage audiovisuel. Sa maxime est : "informer pour agir".

Comment devient-on membre ?

L'A.T.A. n'est pas subsidiée. Ses activités sont financées par ses membres. "Comment Téléze-Vous ?" est l'organe mensuel de liaison des membres de l'A.T.A. Les membres sont également invités à participer à d'autres activités de l'association. Ainsi, l'année dernière, ils ont pu assister gratuitement à des projections privées de "Pas vu à la télé" de Pierre Carles (censuré en France par CANAL+) ou "Le Jeu de la Vérité" de Patrick Sabatier avec Chantal Goya (interdit de rediffusion), etc.

La cotisation des membres est fixée à 1200 FB/an (600 FB/an pour les étudiants et les chômeurs, prière de joindre une preuve photocopiée à l'appui). La majorité de nos membres ouvrent un ordre permanent de 100 FB/mois. Sur simple demande, nous pouvons vous envoyer un bulletin à cet effet qu'il vous suffira de remplir et de transmettre à votre banque. Vous ne voulez pas devenir membre de l'A.T.A. mais vous désirez seulement vous abonner pendant un an à notre mensuel "Comment Téléze-Vous ?"...

Cela vous coûtera 2.000 FB/an. Le compte de l'A.T.A. ASBL (Rue Américaine, 106 à 1050 Bruxelles) est le 001-0837560-41.

A.T.A. ASBL

Rue Américaine, 106
1050 Bruxelles

Tél. (du lundi au vendredi de 10H à 13H) : 02/ 539 19 79
Fax : 02/ 539 19 79
Internet : ata.qwentes.be
E-mail : ata@qwentes.be

RTBF : POUR UN

Rendons à César ce qui appartient à César.

L'idée d'un JT pour les enfants n'est pas neuve et remonte à la surface régulièrement.

Par contre, ce qui est nouveau, c'est l'évolution récente du contenu des journaux télévisés pour adultes qui met à la une, jour après jour, tel un feuilleton, la découverte de crimes sordides tels que ceux du Pasteur Pandy (toujours présumé innocent), et ce, même sur les chaînes du Service Public.

...

C'est pour cette raison que l'A.T.A., au mois de juin 1997, a réalisé une enquête "JT junior quotidien" auprès de 228 enfants âgés de 5 à 12 ans.

Les résultats de cette enquête ont incité notre association à entamer, dès septembre 1997, une pression de longue haleine pour convaincre la RTBF de mettre à l'antenne au début de la saison 98-99 un JT quotidien pour les enfants. Bien entendu, cette initiative doit se doubler d'un lobbying auprès des représentants politiques de la Communauté française afin qu'ils rendent possible financièrement ce projet.

Le 16 novembre 1997, nous avons recueilli les premières signatures d'un Appel de personnalités qui demandent à la RTBF de créer ce JT quotidien pour les enfants.

Cet appel qui réunira près de 150 signatures de personnalités politiques, culturelles et sociales ainsi que d'éminents représentants du secteur associatif lié à la problématique de la jeunesse sera rendu public, le 9 mars 1998.

Depuis le mois de septembre 1997, le présent mensuel, mois après mois, enquête sur le contenu des JT pour enfants.

ON EN PARLE BEAUCOUP !

Petit à petit, notre pression fait son chemin. C'est même maintenant dans l'air du temps de se préoccuper des émissions pour enfants à la RTBF.

Ainsi, dans le Vif L'Express du 30 janvier 1998, Christian Druite, l'Administrateur Général de la RTBF, prend l'initiative, dans l'interview qu'il accorde à Marie-Cécile Royen, d'aborder cette thématique : "Il faut savoir, au moment où on parle beaucoup de productions pour la

jeunesse, que la seule émission Bla Bla consomme, par numéro, l'équivalent d'un tiers des moyens de production du Centre de Charleroi. Enorme !"

Christian Druite participait à l'émission "Contre-Pied" diffusée le 27 janvier 1998 par la RTBF. Il n'a marqué aucune opposition à l'idée d'un programme d'information pour enfants. On y réfléchit à l'intérieur de la RTBF. On prépare des projets. Mais, déjà, à propos de l'idée d'un magazine hebdomadaire, l'obstacle financier est levé.

Il est donc clair que la pression de l'A.T.A. pour un JT quotidien pour enfants doit s'orienter en direction du monde politique qui détient les leviers budgétaires sur le Service Public.

CONTRE-PIED

L'A.T.A. n'a pas fait le siège du bureau de l'émission "Contre-Pied" ! Simplement, elle envoie, chaque mois, son mensuel "Comment Téléze-Vous ?". Et les résultats de notre enquête de juin 1997 ont apparemment retenu toute l'attention de Jean-Claude Defossé et de Didier Delafontaine puisqu'ils ont consacré deux séquences à ceux-ci dans l'émission du 27 janvier 1998 qui s'intitulait "Info : attention, les enfants regardent !".

De plus, le communiqué de presse rédigé par l'équipe de "Contre-Pied" et repris par la plupart des quotidiens et des hebdomadaires a mis en exergue des idées très proches de notre combat. Ils y parlent même d'un journal télévisé plutôt que d'un magazine hebdomadaire : "Les enfants sont de grands consommateurs de télé. Et pourtant, en Belgique francophone, il n'y a pas de journal télévisé spécifique pour les jeunes, contrairement à ce qui se fait en Flandre, aux Pays-Bas et en France. Alors, faut-il casser sa télé quand on a des enfants ? Faut-il confronter ces chérubins à la dure réalité que relatent chaque jours les journaux écrits, parlés, télévisés ? Ou faut-il leur proposer une information adaptée. Ne faut-il pas les préparer à devenir des téléspectateurs, lecteurs, auditeurs attentifs et critiques ?"

FORCER LE BARRAGE FINANCIER

Le secrétaire de l'A.T.A. était l'un des invités de cette émission. Extraits :

— Jean Claude Defossé :
Votre association réclame un journal télévisé quotidien ▶

JT JUNIOR QUOTIDIEN

pour les enfants à la RTBF et l'A.T.A. a lancé un appel qui est déjà signé par Philippe Busquin pour le PS, Louis Michel pour le PRL, Joëlle Milquet pour le PSC et par les trois secrétaires fédéraux d'ECOLO. Pourtant, que je sache, ce n'est pas encore les présidents de partis qui font les programmes de la RTBF ? Et, deuxième question : est-ce que vous réclamez ceci aussi à RTL ?

— Bernard Hennebert : D'abord, vous citez ces quatre noms parce que ce sont les seuls qu'on vous a donné mais notre appel va réunir plus d'une centaine de personnes et il y aura des représentants du monde culturel, du monde associatif, du monde médical, etc.

Depuis un an et demi, depuis que l'on a redécouvert les corps de Julie et Mélissa, on a constaté dans l'ensemble des médias que les faits divers prenaient une importance de plus en plus grande, cela nous pose —surtout la façon dont ils étaient exploités— des problèmes vraiment graves au niveau de l'information qui est également vue par les enfants. Et donc, c'est à cau-



se de cette raison précise que nous nous sommes dit qu'il fallait lancer un appel tous azimuts. On a trouvé que c'était plus intéressant de trouver qu'un grand nombre de personnalités très connues disent : «on veut que la prochaine émission que la RTBF mettra à son programme soit un journal télévisé quotidien pour les enfants parce que c'est un besoin social extrêmement important».

— Jean-Claude Defossé : Alors pourquoi à la RTBF et pas RTL ? Parce que je rappelle que RTL n'en a pas naturellement...

— Bernard Hennebert : Parce que la RTBF est un service au public, et donc il fallait un grand appel de beaucoup de personnalités pour forcer le barrage financier

dont on va parler dans quelques instants...

LE 9 MARS 1997 : PUBLICATION DE NOTRE APPEL

Alors, on est loin d'avoir gagné. Mais, dans les semaines qui viennent, nous ne manquerons pas d'atouts pour faire bouger la montagne budgétaire. Dans le prochain numéro de "Comment Téléze-Vous ?", vous découvrirez la liste des personnalités qui nous soutiennent. Chaque jour, des lettres nous parviennent avec des noms de personnalités... qu'il y a quelques mois, nous n'aurions jamais osé imaginer pouvoir approcher... Bien entendu, cela nous demande beaucoup d'énergie mais le résultat en vaut la chandelle. ■

Studio.Ket : JT junior sur Ketnet

EN FLANDRE, ÇA BOUGE !

La Communauté Flamande a signé avec la BRTN un contrat de gestion qui prévoit la création d'un journal télévisé pour les jeunes. En plus de la dotation normale, elle a voté un budget spécifique pour créer sur TV2 une "chaîne enfants admis" d'environ 28 heures/semaine, "Ketnet", dans le programme de laquelle est diffusé, à 18H25, un journal télévisé quotidien de 12 minutes, "Studio.Ket".

•••

Un mois et demi après la mise en place de ce JT junior flamand, l'A.T.A. a interrogé Leo De Bock, le Directeur de production de "Studio.Ket".

• A.T.A. : Entre la décision officielle de créer ce JT et sa première diffusion sur antenne, le 1er décembre 1997, combien de temps et quels moyens en nombre de personnes ont été prévus pour la préparation concrète de ce projet ?

• Leo De Bock : Cela a été très vite. Quand je suis arrivé en septembre 1997, il n'y avait rien, même pas un concept. Rapidement, la productrice a été nommée. Ensuite, on a organisé une sélection, à la mi-octobre 1997, pour la plupart des membres de l'équipe.

• De qui se compose cette équipe ?

• D'une quinzaine de personnes, souvent multidisciplinaires et la plupart, très jeunes (20 à 30 ans) : un rédacteur en chef, deux présentateurs-journalistes, cinq reporters, un documentaliste, trois assistants, la productrice et moi-même.

Nous travaillons également avec quelques free lance ainsi qu'une société de production extérieure qui nous fournit un reportage de trois minutes par jour.

Pour le travail qu'il faut réaliser chaque jour, cela n'a rien de luxueux !

• Quel est votre budget annuel ?

• Si l'on compte tous les salaires et tous les frais, il faut tabler sur 60 à 65 millions par an.

S'ENGAGER

• Avez-vous une collaboration structurelle avec l'équipe du journal télévisé pour adultes ?

• Il y a une séparation complète entre ces deux services, ce qui ne veut pas dire qu'on ne peut pas collaborer ! Il y a des échanges ponctuels qui se passent de façon positive.

Il n'y a pas de concurrence parce que notre but n'est pas de traduire le JT des adultes à destination des jeunes.

"Studio.Ket" est complémentaire aux journaux télévisés ou parlés.

• "Studio.Ket" est-il un programme "jeunesse" ou une émission d'information ?

• La rédaction de "Studio.Ket" n'a pas de statut. Nous sommes libres. D'autre part, moi-même, je suis journaliste et je vais, bien entendu, demander à mon équipe de respecter les règles de déontologie journalistique.

Je crois que cette situation est bonne.

De temps en temps, nous devons prendre position. ►

L'absence d'un statut rigide nous le permet. "Studio.Ket" doit donner une voix à ce que les jeunes pensent. Des exemples ? Le nouveau projet de législation concernant les rapports sexuels entre des jeunes âgés de 14 à 16 ans, les règlements dans les écoles... Pour ces sujets, on va mettre un peu plus en relief les critiques des jeunes. Pour les règlements scolaires, on va demander que les jeunes soient davantage impliqués dans leur élaboration...

Si l'on applique les règles de déontologie strictes, il faudrait simplement énoncer les point de vue de A et de B. C'est tout ! Ainsi, on serait strictement objectif. Notre mission est différente.

Une recherche a permis de vérifier les attentes des jeunes par rapport à un programme d'information qui leur serait destiné. Ils demandaient que nous nous engagions.

Cela ne veut pas dire que nous devons condamner sans appel telle idée, ni telle ou telle réalisation, mais nous allons présenter quand même une amorce de point de vue. Par exemple, en ce qui concerne tel ou tel règlement scolaire, notre commentaire sera d'affirmer qu'il faudrait associer les jeunes à sa mise en place plutôt que de dire simplement : voilà, c'est le règlement, il faut le respecter...

Si l'on présente l'opinion de jeunes, nous ne nous sentons pas obligés de donner, dans le même reportage, l'avis de l'autorité. Nous recherchons plutôt l'équilibre dans la durée, sur plusieurs semaines. Car nous sommes attentifs, bien entendu, à ne pas être tendancieux.

• Vous partez donc de l'idée que les jeunes regardent votre émission tous les jours...

• Absolument.

**• Votre travail ne plaît sans doute pas à tout le monde !
Y a-t-il des réactions ou des menaces ?
Et si oui, votre direction vous soutient-elle ?**

• Je m'attendais à une "petite guerre", à des protestations... Ce n'est pas le cas. La direction a bien reçu quelques lettres d'organisations qui ne sont pas très contentes mais la mer est calme. La direction nous dit : allez-y !

J'ai l'assurance que les pressions, s'il y en a, ne vont pas m'empêcher de mener mon travail à bien.

Dans les programmes test qu'on a réalisés au démarrage de l'émission, il y avait un

reportage sur le cannabis. Des jeunes de 14 ans y témoignaient ouvertement de leur première expérience. La direction a visionné cette cassette, l'a trouvée explosive mais nous a conforté dans notre responsabilité éditoriale.

PUBLICITÉS ET SPONSORING : INCOMPATIBLES !

• La première émission a attiré 170.000 téléspectateurs.

Quelques jours plus tard, le rythme de croisière s'est stabilisé à 120.000 personnes.

Un mois et demi plus tard, où en êtes-vous ?

• On continue à toucher le même nombre de personnes. C'est satisfaisant. Il y a beaucoup plus de téléspectateurs que pour le programme qui était présenté à la même heure, avant que "Studio.Ket" ne démarre.

Néanmoins, les programmes qui nous précèdent et nous suivent sont regardés par davantage de gens. Sont-ils nombreux, les jeunes qui ne veulent pas d'informations et qui ne s'intéressent qu'à des programmes de divertissement ?

Une analyse plus approfondie des sondages montre que les jeunes qui regardent "Studio.Ket" ne suivent pas très souvent les programmes qui entourent notre émission. Près de 80% de notre audience vient volontairement sur notre chaîne pour suivre "Studio.Ket".

Notre objectif est d'attirer la tranche des 10 à 16 ans. En fait, nous sommes suivis principalement par les 8-12 ans ! Où sont passés le 12-16 ans ? Ils regardent TV1, VTM ou VT4, qui proposent à cette heure-là des programmes conçus pour les adultes auxquels ces jeunes s'identifient peut-être. C'est presque "mission impossible" : dès qu'ils ont l'impression qu'un programme s'adresse à un public un peu plus jeune, ils le rejettent...

Nous émettons à 18H25 : peut-être qu'une partie des 12-16 ans ne regardent pas la télévision à cette heure-là.

Malgré tout le travail promotionnel déjà entrepris, j'ai également l'impression que beaucoup de jeunes ne connaissent pas encore notre programme.

• Comment réagissent vos téléspectateurs ?

• Nos recevons beaucoup de réactions sur notre site Internet ainsi que des messages sur notre répondeur téléphonique.

• Accepteriez-vous que votre émission soit sponsorisée ou qu'elle soit entourée de spots publicitaires ?

• Non. Ce n'est pas compatible avec la nature journalistique de notre programme.

RACONTER PLUTÔT QU'EXPLIQUER

• Comment présentez-vous vos reportages ?

• Nous n'expliquons pas. Nous préférons montrer. Et nous nous limitons aux sujets qui traitent de l'actualité. Beaucoup de jeunes n'aiment pas ceux qui disent : «moi, j'ai compris et je vais vous expliquer»... Nous les prenons au sérieux et nous racontons.

• Pourquoi votre émission est-elle présentée par des adultes et pas par des enfants ?

• Je sais qu'Arte, par exemple, a l'intention de créer un journal réalisé pour et par les jeunes. Mais moi, au contraire, je crois qu'il faut travailler avec des professionnels qui savent maîtriser la technique de la télévision. Si un jeune présentait le journal, d'où tirerait-il son autorité ?

• Vous donnez la parole, par contre, à de nombreux jeunes. Tendez-vous votre micro à des jeunes qui ne sont pas beaux ou qui parlent mal ?

• S'il n'est pas beau, ce n'est pas un problème pour nous, par contre, c'est important qu'il sache s'exprimer.

On a constitué un réseau d'une centaine de jeunes de tous les milieux sociaux, éducatifs, professionnels... qui ont envie de collaborer à notre émission. On les prévient par téléphone qu'on va venir faire un reportage dans leur ville et ils ont ainsi le temps de préparer avec d'autres camarades ce qu'ils vont dire. Ainsi, souvent, ces témoignages sont mieux préparés que des micros-trottoirs réalisés à la sortie des écoles ! Et il nous arrive, dans d'autre cas, de jouer davantage sur la spontanéité des témoignages.

• Douze minutes, est-ce suffisant pour "Studio.Ket" ?

• Pour les moyens financiers dont nous disposons, c'est assez. Dans une situation idéale, je pense que quinze minutes serait la meilleure ▶

Studio.Ket

durée pour ce type d'émission.

CONSCIENCE POLITIQUE ET SOCIALE

• **Conseilleriez-vous à la RTBF de créer un journal télévisé quotidien pour les enfants ?**

• Absolument !

• **Bien qu'elle dispose, contrairement aux télévisions de service public flamandes, des ressources de la publicité commerciale, la RTBF va objecter qu'elle n'a pas assez d'argent pour réaliser cet objectif...**

Comment tenteriez-vous de la convaincre ?

• C'est une question de priorité. Quel programme la RTBF a-t-elle pour les 10-16 ans ? Bla Bla, c'est essentiellement pour les plus petits... Sur presque toutes les chaînes de télévision de service public européennes, cette tranche d'âge est abandonnée. Par contre, ils sont nombreux, les "10-16 ans" qui regardent les JT adultes parce que leurs parents ou leurs professeurs les y poussent... De leur propre initiative, ils ne le regarderaient pas...

Comment, dès lors, rendre ces jeunes intéressés par ce qui se passe dans le monde et près de chez eux ? Comment les confronter avec autre chose que les Spice Girls et toute la "culture"

dont ils sont inondés ? Si on ne met pas en place pareil programme, on ne les prépare pas à une conscience politique et sociale. A l'arrivée, ils ne seront pas participants dans le monde où ils vivent.

• **Quelle tranche d'âge devrait privilégier la RTBF ?**

• Moi, je suis toujours convaincu qu'il faut s'intéresser aux 10-16 ans. En effet, les jeunes s'identifient plus facilement à ce qui est réalisé pour des aînés, plutôt que l'inverse.

Les plus jeunes regardent et apprécient les programmes conçus pour une tranche d'âge plus élevée que celle à laquelle ils appartiennent. ■

Ne me lisez surtout pas !

A l'occasion de la sortie dans les salles de cinéma du film Titanic, Arte a rediffusé, le 23 janvier 1998, de 22H10 à 23H50, le passionnant documentaire "Titanic, la fin d'un rêve" (1994).

Dans le générique final, un texte dense en anglais sur un seul plan fixe explique que peu de photos de l'intérieur du Titanic existent à cause de la brièveté de vie de ce navire. C'est pourquoi de nombreuses photos utilisées dans ce documentaire pour décrire le Titanic étaient, en fait, des documents pris sur l'Olympic, un paquebot qui ressemble au Titanic.

Il faut donc attendre la fin du documentaire sur le Tita-



nic pour découvrir qu'il s'agissait essentiellement de photos... d'un autre paquebot. Ce texte est utile au téléspectateur, mais...

- Il devrait être présenté dans le générique de démarrage du film,

- Il devrait être traduit en

français comme le reste du documentaire,

- Il devrait être affiché à l'écran suffisamment longtemps pour qu'on ne soit pas obligé de réaliser un arrêt sur image sur son magnétoscope pour en prendre connaissance ! ■

Suite de la page 1

APPLAUDISSEMENTS ÉVAPORÉS

Nous nous demandons si Edmond Blattchen a été applaudi. Le montage de l'émission ne permet pas de le savoir.

Et ceci pose une autre question. Nous ne sommes pas dans une émission qui a l'allure d'un divertissement. Le ton est souvent sérieux. La soirée sert à faire le bilan d'une année, par des images majoritairement issues du journal télévisé.

Il est vrai que le générique final de "Images 1997" nous informe qu'il s'agit d'une production "du service promo-TV".

Est-il déontologique qu'une télévision de service public fasse produire son émission de rétrospective de l'actualité de l'année écoulée par pareil service ?

Si les réactions des personnes qui participent à cet enregistrement n'ont aucune valeur sociologique, elles sont néanmoins fort intéressantes pour le téléspectateur.

Sont-elles nombreuses ou non, les personnalités de la RTBF qui applaudissent à tels ou tels propos d'un de leurs confrères ?

Le fait que l'émission n'est pas en direct et qu'il y a un montage brouille les pistes. Ainsi, tantôt, le montage maintient à l'antenne la déclaration du meneur de jeu qui explique aux participants «qu'ils peuvent applaudir s'ils le souhaitent» au moment où l'on découvre un témoignage d'exécutions aux Philippines. Tantôt, un montage approximatif de la séquence qui stigmatise l'absence d'image du drame algérien permet de découvrir que les applaudissements de la salle ont été coupés.

UNE ERREUR DE J.-J. JESPERS

Nous aurions donc préféré que cette émission soit réalisée en direct et sous la direction du département de l'Information. Et donnons un mauvais point, pour une fois, à Jean-Jacques Jaspers, journaliste... œuvrant —bravo le mélange des genres !— pour

le service promo-TV de la RTBF : par une de ses interventions, il fera croire aux téléspectateurs que Bingo Vision est une émission en direct. Or, c'est loin d'être systématiquement le cas. Ce qui pose d'ailleurs un problème de crédibilité pour le tirage au sort des boules qui, quoiqu'en pensent nombre de téléspectateurs, n'est bien souvent qu'une rediffusion en vidéo d'une séquence filmée antérieurement...

Le professeur de médias de l'ULB n'était-il pas au courant ?

Jean-Jacques Jaspers a dit, lors de cette émission, à Marc Posno, en ce qui concerne ce Bingo Vision : "On sait qu'il est difficile de tenir toujours ce direct hale-tant..."

Voilà autant de nouvelles raisons pour regretter que le nouveau code de déontologie des journalistes de la RTBF ne s'exprime pas davantage sur le fait de dater les émissions et de mentionner quelles en sont les séquences qui sont en "direct" ou en "différé". ■

OÙ WALLONS-NOUS ?

Christian le Bras milite pour une télévision Bretonne et demande, dans un courrier Internet, à l'A.T.A. de se positionner par rapport au développement des programmes télévisuels en langues régionales.

•••

Lorsque la langue ou le dialecte est un but en soi et non plus un moyen (d'expression), le combat est souvent douteux et passéiste.

Par contre, le principe du respect de la diversité, des minorités, exige que les langues, mais pas seulement celles qui se situent géographiquement mais également celles qui stigmatisent telle ou telle classe sociale, telle ou telle âge de la vie, soient présentes dans le paysage audiovisuel.

Pour nous, il est clair que les télévisions locales devraient mener un travail en profondeur, tout particulièrement pour que ces langues puissent se transmettre à de nouvelles générations. Ces chaînes devraient également diffuser les œuvres du terroir.

A un niveau plus large, la RTBF doit en priorité, selon

nous, créer un lieu de rencontre entre les différents "parler" de la Communauté française. Dès le 7 février 1998, La Deux propose le retour du magazine dialectal "Wallon Nous" sur la Deux, à 16H55.


La diversité des sujets de la première émission nous semble heureuse : outre un reportage "une création chez les vrais Wallons de Seraing", plusieurs invités sont annoncés : Christiane Stéfanski qui vient de sortir un enregistrement en public qui regroupe des chansons en français et en wallon; Christian Derycke, l'auteur wallon le plus adapté dans d'autres dialectes; Charles Massaux qui dressera un bilan du magazine Li Chwès.

Le retour de cette émission avait été annoncé par Mme Mamie Piroette, la Directrice du Centre de la RTBF Liège, lorsque celle-ci avait été interpellée, le 8 novembre 1997, par un millier de manifestants wallons qui prônaient la défense de leur langue, de leur théâtre et de la richesse de leur terroir.

Par contre, Fernand Letist, dans Le Soir du 10 décembre 1997, n'a probablement pas tort de parler d'étroitesse

d'esprit lorsqu'il relaie l'indignation de la présidente de la fédéracion Culturèle Walone dèl Province di Lîdje qui a vertement regretté un changement d'heure de programmation d'une émission dialectale décidée par la direction de la RTBF pour programmer une émission consacrée au poète flamand (ô scandale !) Paul Willems à l'occasion de sa mort... ■

A.T.A.
sur
internet
<http://ata.qwent.es.be>



Le site internet de l'A.T.A. devient progressivement la "mémoire" et le centre de documentation de l'association. Bien sûr, on peut le consulter gratuitement, nuit et jour, partout dans le monde. De nombreux correspondants nous y envoient réflexions et critiques. Nous vous les proposons régulièrement et répondrons à leurs questions.

300.000 téléspectateurs lésés

RIEN N'A CHANGÉ ?

Voilà près d'un an que près de 300.000 téléspectateurs ne captent plus une, deux ou trois des chaînes de télévision du service public RTBF.

Y a-t-il une évolution ?

•••

La députée Françoise Carton de Wiart (FDF) a posé une question parlementaire sur cette thématique, le 15 décembre 1997 :

"...Le sommet de la hiérarchie de la RTBF a été renouvelé et un nouveau statut d'entreprise publique, adopté. Mais rien n'a changé pour les téléspectateurs, en dehors de l'annonce de la perception plus rigoureuse de la radio-télé-redevance bien que le service rendu en échange n'est pas à la hauteur. Où en sont les négociations avec les câblo-distributeurs ? L'interconnexion des réseaux fait-elle des progrès ? Où en sont les négociations avec la Communauté flamande ? Tous les spectateurs francophones amateurs de football seront-ils assurés

de recevoir la prochaine coupe du monde ? Pouvez-vous assurer les téléspectateurs non câblés d'un retour prochain de la deuxième chaîne de la RTBF sur le réseau hertzien ?"

RÉPONSE

La Ministre-Présidente Laurette Onkelinx lui a ainsi répondu :

"La deuxième chaîne est diffusée sur le câble mais aussi par voie hertzienne sur 60% du territoire. Je poursuis mes contacts avec mon homologue flamand afin d'aboutir à une distribution réciproque de nos deux chaînes publiques dans nos communautés. Des modifications législatives devraient être proposées pour atteindre cet objectif commun. L'ancienne chaîne 21 était et est distribuée par les câblo-distributeurs flamands qui le souhaitent.

Depuis sa création, Eurosport 21 n'a jamais été distribué en Flandre et les francophones de Flandre n'ont jamais, avant le 1er mars 1997, eu accès à ce programme en français. La dis-

tribution d'Eurosport 21 en Flandre relève de la seule négociation d'ordre privé entre la RTBF et les câblo-distributeurs flamands. De plus, depuis quelques mois, certains grands directs sportifs sont diffusés sur la première chaîne et peuvent donc être reçus par tous les téléspectateurs.

Enfin, je rappellerai que la redevance radiotélévision est un impôt et pas une redevance destinée à rémunérer le service de radiotélévision de la RTBF. C'est une taxe qui frappe la détention d'un appareil récepteur de télévision, que celui-ci reçoive ou non la RTBF".

RE-QUESTION

Cette réponse n'a pas satisfait la parlementaire qui s'est permis la remarque suivante : "Rien n'a donc changé. Vous parlez de modification législative réciproque mais il faut bien que quelqu'un commence un jour..."

La réponse de Mme Onkelinx fut plus courte... et beaucoup plus limpide ! "Ce n'est pas facile. Les concertations se poursuivent". ■

LA GRANDE FAMILLE

Méfiez-vous des émissions de téléachat ! Vos grand-parents pourraient y dilapider votre héritage... Une octogénaire du Finistère (France) vient d'être placée sous tutelle par le tribunal... pour abus de téléachat !

•••

En quatre ans, elle avait acquis près de 1.500 articles d'une valeur estimée à plus de trois millions de francs belges. Libération, le 16 janvier 1998, explique que ce trésor, pour être revendu à l'hôtel des ventes de Quimper, y a été acheminé par trois semi-remorques !

Déjà, le 17 février 1994, la vieille dame avait reçu une lettre de Pierre Bellemare la remerciant de sa confiance témoignée au télé-shopping...

LE PRODUIT MIRACLE DE PIERRE BELLEMARE

C'est le même Pierre Bellemare qui vient d'être condamné pour "publicité mensongère ou de nature à induire en erreur".

Lors de la présentation sur M6 de la "promotion" de la crème amincissante Bio Minceur (dont le fabricant est belge), une des quatre utilisatrices interrogée sur le plateau avait expliqué qu'elle était passée de la taille 44 à la taille 40.

Le produit "miracle" a été promotionné de juin 1995 à septembre 1996. La crème dont le prix de vente avoisinait les 2.500 FB s'est vendue à près de 400.000 exemplaires !

Une association de consommateurs, la Confédération syndicale du cadre de vie, a porté plainte. Des études démontrent l'inefficacité de la crème. En aucun cas, on ne constate une diminution de sept centimètres de la cuisse, comme annoncé dans les émissions de téléachat !

PEU MÉDIATISÉ

Lorsque le procès s'est déroulé, le 20 novembre 1997, de nombreux médias (un article de deux colonnes dans Libération, une séquence dans "Télé +" sur Canal+, etc.) ont détaillé l'affaire, ce qui a permis notamment à Pierre Bellemare d'affirmer qu'il ne traitait pas trop mal ses client(e)s puisqu'il s'agissait du premier procès qui tentait de remettre en question sa gestion d'émissions de téléachat qu'il avait entamée dix ans plus tôt...

Comme d'habitude —hélas !— lorsque le verdict

est tombé au cours du mois de décembre 1997, les médias furent beaucoup moins diserts... Pourquoi les sentences sont-elles si souvent occultées alors que ce sont précisément celles-ci qui devraient être médiatisées auprès du public ? Pourquoi donc la majorité des médias préfère-t-elle s'intéresser aux présumés innocents plutôt qu'aux coupables ?

Concernant le procès de Pierre Bellemare, nous avons suivi de près les grands organes d'information français et nous n'y avons trouvé aucune mention de la condamnation, pas même dans Libération, ni à Télé + (Canal+) qui, pourtant, comme nous le signalions ci-dessus, ont largement commenté le déroulement de l'audience.

Et pas un mot sur ce procès dans la longue émission des consommateurs —ce qui est un comble !— de France 3 qui fut consacrée à Pierre Bellemare, ce 9 janvier 1998 : "Parole d'Expert !" animée par Valérie Expert... "L'actualité" de Bellemare n'était pas son procès mais bien le 2ème tome de son livre "Les aventuriers du XXème siècle"... A qui sert donc cette émission de consommateurs ?

Les médias belges furent également fort silencieux. Nous n'avons relevé que des "brèves" dans les hebdomadaires Cine-Télé-Revue (26 décembre 1997) et Télé Vision (8 janvier 1998).

CONDAMNATION

Pierre Bellemare a été condamné à près de 300.000 francs belges d'amende. En outre, il devra payer environ 100.000 francs belges de dommages et intérêts à la Confédération syndicale du cadre de vie. Enfin, le jugement prévoit que chaque acheteur mécontent pourra lui demander un dédommagement d'environ 3.000 francs belges.

LAXISME

Ciné-Télé-Revue rappelle à juste titre, dans son article, que Pierre Bellemare est également PDG de la centrale d'achat de "La Boutique" qui est programmée sur RTL TVI.

En quatre ans, cette émission aurait vendu plus de 600.000 articles divers.

Il est question d'un chiffre d'affaire de plus que 400 millions de francs belges par an. Une bonne "affaire familiale" ? Pour rappel, Pierre Dhostel qui présente "La Boutique" est le fils de Pierre Bellemare.

Le 24 octobre 1997, La

Libre Belgique écrivait que ce succès s'explique par les règlements "assez laxistes, pour ne pas dire inexistant" de notre ancien (que fera le nouveau ?) Conseil Supérieur de l'Audiovisuel : "... Diffusée juste avant et juste après le journal de 13H, "La Boutique" de RTL TVI obtient des résultats jugés "intéressants" alors qu'en France, il est rigoureusement interdit de placer de tels programmes entre 11H et 14H, ou entre 16H et minuit..."

ET REVOILÀ PIERRE BELLEMARE

On peut s'interroger pourquoi nos grands quotidiens n'ont pas détaillé la condamnation de Pierre Bellemare et, surtout, n'ont pas indiqué à leurs lecteurs le rôle que celui-ci continuait à jouer en Communauté française. D'autant plus... que très prochainement, Pierre Bellemare sera encore davantage présent chez nous dans le secteur des émissions de téléachat.

En effet, la Ministre Présidente Laurette Onkelinx et le Gouvernement de la Communauté Française ont, le 24 juillet 1997, autorisé la S.A. "Société de Téléachat" constituée le 15 juillet 1997, dont le siège est établi à Liège, 13 avenue Destenay, à mettre en œuvre sur le câble un service de radiodiffusion de téléachat.

Il s'agit d'une chaîne diffusée en clair et dédiée exclusivement 24H sur 24 au téléachat. Cette fois-ci, les grand-parents seront bien entourés : "Nous aurons des projets jeunes, proches des consommateurs" annonce l'une des protagonistes, Mme Lucy Rozenbaum à La Libre Belgique, le 9 octobre 1997.

Les autres promoteurs de ce projet qui devrait voir le jour très prochainement sont de vieilles connaissances : Roland Kluger, éditeur de musique qui lança naguère Plastic Bertrand... et Pierre Bellemare.

Toujours selon La Libre Belgique : "...en négociation avec les télé distributeurs, la chaîne devrait être distribuée partout en Communauté Française".

Voilà qui fera plaisir aux usagers qui paient fort cher leur abonnement annuel à certains télé distributeurs qui leur refusent parfois la diffusion de la Cinquième, d'Euronews ou de CNN ! ■

PS : Test-Achat propose une enquête détaillée sur le téléachat dans son N°401 (juillet-août 1997).

Test-Achat
Rue de Hollande, 13
1060 Bruxelles

LE FRIGO DE M^R LOVÉRIUS

Un an après la mise en place de la signalétique sur les chaînes françaises, dans le N°38 de "Comment Télé-Vous ?" (pages 14 et 15), l'A.T.A. faisait le point sur l'inertie en la matière pour les chaînes de notre Communauté Française.



...
Les différents sondages sont très positifs en France : la signalétique est utile.

Alors, pourquoi ne pas l'adopter chez nous ?

La Direction de RTL TVi se dit favorable si la RTBF marque son accord.

GÉRARD LOVÉRIUS NOUS RÉPOND

Celle-ci semble sortir du bois. Ce 16 janvier 1998, le Directeur de la Télévision (RTBF), Gérard Lovérius, nous a aimablement fait parvenir l'analyse suivante :

"Une large ambiguïté demeure sur la notion de violence.

Dans l'esprit ou l'inconscience de certains, il s'agit d'abord uniquement de la violence des informations. Pour d'autres, il ne s'agit que de la violence recréée dans les fictions ou les dessins animés. L'analyse de l'un et de l'autre ne peut qu'être différente.

C'est hélas le triste devoir des journaux télévisés de rapporter les faits de violence. Ils se doivent de le faire avec tact et mesure en tentant de les situer dans leur contexte sinon de les expliquer.

En fiction, la violence doit s'apprécier dans son contexte. Brutale sans volonté artistique, elle est malsaine mais elle peut être aussi chorégraphique et intrinsèque au propos esthétique.

L'idée d'instaurer une signalétique obligatoire est partie des excès de certains diffuseurs et donc aussi de certains producteurs.

Dans de nombreux pays en effet, les télévisions commerciales ont cherché à augmenter leurs audiences en misant sur les goûts réels ou présumés du public par la violence.

La signalétique n'améliore pas les programmes. Bien au contraire, puisqu'elle donne un brevet de bonne conscience à la chaîne qui l'utilise en la dégageant de toute responsabilité puisque : "Chacun est prévenu".

Les propos des responsables de TF1 et M6 que vous reprenez en page 15 de votre

N°38 sont clairs, ils sont satisfaits car protégés par la façade de la signalétique.

Le vrai travail du programmeur est de choisir des films, non pas pour leur violence attractive, mais pour leur intérêt spécifique et si un bon film comporte un peu de violence, il convient de le programmer plus tard et d'en avertir le public.

Les enquêtes de la SOFRES et de l'IFOP témoignent de la connaissance du procédé et de sa perception socio-morale par les sondés. Ces enquêtes ne témoignent pas d'une modification de comportement.

Les données Mediamat disponibles permettraient de vérifier les changements réels ou non du comportement du public avant et après l'introduction de la signalétique. Il est singulier que cette étude, à notre connaissance, n'ait pas été entreprise ou publiée.

En conclusion, l'instauration d'une signalétique risquerait donc bien de masquer deux éléments essentiels :

- 1/ la responsabilité permanente du programmeur,
- 2/ la responsabilité que détiennent les parents et les enseignants dans l'apprentissage nécessaire des sons et des images".

COMMENTAIRE DE L'A.T.A.

Il nous semble que Gérard Lovérius limite facilement la responsabilité du développement de la diffusion des programmes violents aux chaînes commerciales... Oublie-t-il qu'il a, lui-même, fait événement auprès de ses confrères européens en programmant, l'automne dernier, en début de soirée, Pulp Fiction, sous prétexte que le débat de l'Ecran Témoin qui suivait cette projection, pourrait en relativiser les effets... Pulp Fiction attira 435.900 téléspectateurs. Il ne restait plus que 89.700 personnes pour suivre le débat...

Justifier le refus de mettre en place la signalétique en laissant entendre que la présence de celle-ci serait un alibi pour que les chaînes programment encore davantage de programmes vio-

lents nous étonne.

Va-t-on demander aux producteurs alimentaires d'arrêter de mentionner les colorants sur leurs étiquettes parce que l'existence-même de ces étiquettes leur permettrait d'augmenter le nombre de colorants dans la composition de leurs produits ? Au contraire, c'est justement l'obligation d'informer les consommateurs de la présence de colorants qui pousse les producteurs à en limiter la quantité !

L'A.T.A. réaffirme sa position. Puisqu'une récente enquête réalisée en Communauté française pour Le Vif l'Express montre que la moitié des parents jouent un rôle dans le choix des programmes pour leurs enfants, il nous semble évident que tant la RTBF que RTL TVi devraient adopter la signalétique afin que ces parents de bonne volonté puissent simplement découvrir, avant que ne démarre leur diffusion, la nature des programmes télévisés... plutôt que de devoir interrompre le visionnement de tel ou tel film au moment où une scène contestable surgit...

Il nous semble étonnant qu'en Communauté française, ni l'ancien ou le nouveau Conseil Supérieur de l'Audio-visuel, ni le Conseil de l'Éducation aux Médias présidé par Robert Wangermée, ni les journaux de la presse écrite ne se positionnent sur cette mise au frigo lourde de conséquences.

Tout le monde parle de l'éducation aux médias. Voilà enfin un outil peu onéreux qui permettrait aux téléspectateurs de se positionner quotidiennement par rapport à certains programmes et, en cas de visionnement, d'établir une distance, un certain recul, par rapport au programme regardé. Bref, voilà de l'éducation aux médias à domicile, pour tous, et personne ne réagit.

Enfin, on nous dit que la Communauté européenne ne doit pas être uniquement économique... Voici un joli combat déontologique entamé par la France qui pourrait avoir une dimension Européenne. La Communauté française sera-t-elle un obstacle ? ■



Le courrier des lecteurs publié par la presse écrite est souvent aussi passionnant que des articles !

•••

Faux pas

Le Monde a publié, dans son édition des 18-19 janvier 1998, la lettre suivante d'André Servant de Cherbourg concernant La Marche du Siècle : "Mercredi 7 janvier, dans le débat sur l'école, on nous montre plein cadre les notes personnelles des trois invités présents. Nous montre-t-on celles de Mme la Ministre, ou des autres adultes ? Non, ce serait choquant ! Alors, pourquoi celles des jeunes..."

"Génies" remontés

Télépro a publié la lettre suivante de V.D. de Bruxelles, le 25 décembre 1997 : "Le match du Génies en Herbe du 13 décembre fut un exemple de manipulation

télévisée. L'équipe de St Stanislas d'Etterbeek a mené jusqu'au bout, où elle s'est fait rattraper par l'équipe de Martin V de Louvain-la-Neuve. Pour les départager, les présentateurs posent cinq questions supplémentaires. Nous sommes persuadés qu'il n'y avait pas d'égalité, mais soit... Une des réponses était "Jean Graton" et St Stanislas prononce "Craton", refusé. Martin V donne alors une double réponse, dont la bonne. Après contestation et vérification vidéo, on repose la question, et seul Martin V a le droit de répondre et donc de répéter "Graton". Le but ? Proposer au téléspectateur une image nette et sans bavure. Mais quelle manipulation !"

Réponse de la RTBF

Le même hebdomadaire a publié, dans son édition du 22 janvier 1998, la réponse de l'équipe de Génies en Herbe : "Nous sommes profondément étonnés de voir contestés des éléments facilement vérifiables puisqu'ils ont été enregistrés. Sur la cassette de l'antenne, on peut constater que les 10 points concernant la réponse "Cracovie" ont été attribués au moment où la réponse a été donnée. D'autre part,

pour des raisons de raccord technique et de clarté d'antenne, nous devons parfois demander à nos candidats de rejouer le jeu, de répéter ce qu'ils viennent de dire. Ce procédé a été expliqué sur le plateau et accepté par l'ensemble de l'assistance. Après avoir quitté le studio, un professeur de St Stanislas a insisté pour venir rediscuter le match. L'assistante de production lui a expliqué à nouveau les règles du jeu et ce professeur est reparti convaincu de notre bonne foi".

La coupe est pleine

Tel est le titre de la lettre de Jean Dasque de Dabisse publiée par le Télérama du 14 janvier 1998 : "C'était sur France 2, au cours des Trophées des sports, M. Gouyou-Beauchamps, évoquant la prochaine coupe du monde de foot, a osé déclarer qu'il souhaitait que le plus de spectateurs possible puissent regarder "gratuitement" les retransmissions de France 2 et France 3 ! Est-ce que je rêve ? Dans quelle poche tombe l'argent des pubs interminables que je dois subir entre les émissions des dites chaînes ? Et mes 700 (FF) de redevance ?"

Coproduction

RTBF EN ROSE ?

Le 19 janvier 1998, la Belgique applaudit son citoyen-cinéaste (ah, le nationalisme-culturel... comme le sport !) Alain Berliner dont le film "Ma Vie en rose" vient de gagner un Golden Globe, récompense décernée par la presse hollywoodienne.

•••

Au JT de la mi-journée de la RTBF, la nouvelle fait la une. Il y sera rappelé à trois reprises que la RTBF a coproduit "Ma vie en rose". Le pourcentage de cette coproduction ne sera pas mentionné et les autres coproducteurs ne seront pas cités. Et pourtant, nous sommes dans un JT et non dans une bande-annonce autopromotionnelle...

Le même jour, au JT de 13 heures de RTL TVi, "Ma vie en rose" sera le 18ème et avant-dernier sujet, et passera dans la rubrique culturelle vers 13H22. Il sera suivi par un reportage qui valorisera une vedette maison, Pascal Vrébos, dont l'une des pièces, "L'Avare 2", est montée par une troupe locale.

RTL TVi ne signalera à



aucun moment que le film "Ma vie en rose" est coproduit par la RTBF.

Alors, quelle importance fallait-il donner à cette info ? Comment la presse quotidienne a-t-elle traité ce sujet ? Le 20 janvier 1998, le Golden Globe "belge" fait la une du Soir et de La Libre Belgique. Une brève amorce en page une de la Dernière Heure renvoie à un article en page 23.

Aucun de ces trois quotidiens ne parlent de la coproduction de la RTBF.

Quelques jours plus tard, Alain Berliner est interviewé dans Le Soir (le 26 janvier 1998) :

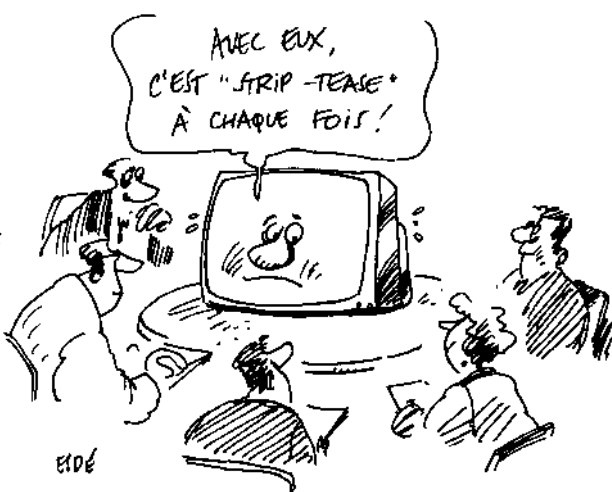
"...Pour le Golden Globe et les Oscars, c'est la nationalité de l'équipe créative qui fait office d'arbitre. Donc, Ma vie

en rose est belge ! Si on regarde le financement et le casting vedette, mon film n'aurait pas pu se faire sans l'apport de la France. Tant que la Belgique n'augmentera pas les subsides pour le cinéma, les ambiguïtés seront fréquentes... Pour moi, la coproduction était naturelle... Je savais qu'il serait impossible d'avoir un financement majoritairement belge pour un premier film à effets spéciaux tel que je le voulais. Après avoir trouvé un producteur français, j'ai cherché une aide en Belgique. En vain. J'ai donc dû prendre personnellement les choses en main...".

Dans sa réponse, pourquoi donc Alain Berliner ne cite-t-il même pas la RTBF ? ■

COMPOSITION, INFLUEN

Le 11 décembre 1997, fait inhabituel et sans doute novateur, deux membres du Conseil d'Administration de la RTBF ont invité la presse à déjeuner. Chacun d'eux était isolé jusqu'à présent. Ils veulent désormais devenir une "force évolutive" et ils tiennent à ce que cela se sache.



Un mois et demi après cette annonce à la presse, le nouveau duo nous a dressé un premier bilan fort positif.

Ils restent certes minoritaires mais leur nouvelle collaboration leur permet sans doute d'être plus persuasifs. Ces deux administrateurs, autrefois isolés, préparent, aujourd'hui, leurs réunions en confrontant leurs réflexions et leurs expériences fort différentes. Ainsi, Jean-Marc Nollet, le plus jeune administrateur de la RTBF, peut, grâce au témoignage de Jean Guy, mieux comprendre les antécédents qui ont mené la RTBF là où elle est aujourd'hui.

Le plat de résistance du mois de janvier fut l'actualisation du code de déontologie des journalistes.

Nos deux compères, que nous avons interrogé séparément au moment du bouclage du présent journal, nous ont témoigné leur enthousiasme. Cela faisait longtemps qu'ils n'avaient pas adopté un point à l'ordre du jour du Conseil d'Administration avec autant d'enthousiasme. Selon eux, la qualité du travail de l'information est sauvée pour longtemps à la RTBF.

Ce ne fut pas facile car le timing était serré. Ils rendent hommage au travail du Directeur de l'Information, Jean-Pierre Gallet, qui a mené une remarquable concertation avec les travailleurs de l'info du Service Public.

Ce petit coup de théâtre intéressera les téléspectateurs parce que les deux protagonistes, s'ils restent minoritaires au niveau des votes du C.A. de la RTBF, n'en demeurent pas moins influents, d'autant plus qu'ils n'ont pas peur d'amener les débats de fond de la RTBF sur la voie publique. Naguère, alors qu'ils n'avaient pas encore annoncé leur "rapprochement", ils avaient déjà empêché l'arrivée d'une émission de "télé-achat" sur le service public.

Il s'agit de Jean-Marc Nollet, le Vice-Président Ecolo

du C.A. ainsi que Jean Guy, ex-Vice-Président PS qui a été "dégradé" par ses pairs de la rose au poing et qui siège désormais comme Administrateur Indépendant.

Le nouveau duo ne s'est pas juré fidélité. Simplement, ils se concerteront avant de voter, mais il n'y aura pas pour autant une "consigne de vote" pour les deux membres de ce nouveau sous-groupe technique.

CONVAINCRE DRUITTE

Ils affirment que l'ensemble du Conseil d'Administration de la RTBF est de plus en plus politisé, "particrisé" et qu'ils arrivent désormais plus facilement à convaincre l'Administrateur général Christian Druite du bien fondé de leurs remarques ou propositions que leurs confrères administrateurs...

L'autre nouvelle donnée qui permet d'espérer que "cela se décoince" quelque peu au sein du C.A., c'est, bien entendu, la demande de plus de 200 journalistes de la RTBF qui, suite à l'interview d'Hugues Le Paige au Soir (voir Comment Télé-Vous ? N°38), sont sortis du bois pour exprimer leur volonté de mieux mettre en pratique l'esprit de service public dans leur travail.

Enfin, autre élément non négligeable : chaque jour qui passe confirme la faillite de l'action du regretté précédent Administrateur général Jean-Louis Stalport. Or, celui-ci était soutenu massivement par la majorité du C.A. à l'encontre du nouveau duo. La réalité des faits qui donne —hélas— raison à ces derniers ne peut que crédibiliser leur travail.

Il faut donc dénoncer le bilan Stalport (un "gestionnaire efficace") tel qu'il a été présenté de façon manipulatrice par la plupart des médias et des personnalités impliquées dans l'audiovisuel —nous visons notamment Laurette Onkelinx— au moment de son décès, non pas pour salir sa mémoire —il ne s'agit pas de faire un conflit de personne— mais

pour empêcher le pouvoir politique d'oser, à l'avenir, pratiquer de la même manière lors d'autres nominations futures.

Plus les citoyens auront accès à ces informations et moins nos dirigeants oseront organiser à la légère la gestion de la RTBF.

SPONSORING : NOUVEAU PATRON ?

Pourquoi le nouveau "duo" du C.A. mérite-t-il toute notre attention ?

Voici un exemple parmi d'autres. Au cours de cette conférence de presse du 11 décembre, Jean-Marc Nollet a notamment déclaré, sous le regard approbateur de son nouveau camarade : «Je voterai contre toute nouvelle grille de télévision où n'apparaîtrait pas une diminution significative des heures d'émissions fournies clé sur porte à la RTBF». C'est-à-dire ? De plus en plus souvent, ce qui est présenté comme une nouvelle émission est en fait un programme qui a été choisi parce qu'il existait un sponsor privé ou public ("Papa, maman et moi", "Jardins et loisirs", "Du poil de la bête", et nombre d'émissions sportives) pour le financer. Ce qui veut dire que les préoccupations des téléspectateurs qui ne seraient pas soutenues par un sponsor... ne constitueront probablement plus jamais la thématique d'une émission. Au moment où pareilles émissions sont fortement financées, la règle de l'audimat n'est plus appliquée de la même façon. Comparativement, "Bingo Vision" fait un score d'audience presque aussi médiocre que "La Cour des Enjeux"... mais la Loterie Nationale veille au grain et exige que cette émission continue à occuper le créneau convoité du début de soirée du samedi soir d'où elle a chassé naguère le très consensuel Jardin Extraordinaire. Tandis que "La Cour des Enjeux" a été supprimée. C'est le même sort qui devrait être réservé à "Bingo Vision" si la RTBF respectait ►

ICES ET MODE D'EMPLOI

son image de service public et les goûts de son public. "Bingo Vision" continue. Et "Bingo Vision" commence, chaque samedi soir, à 20H10 précises, car le contrat qui lie la RTBF à la Loterie Nationale prévoit des amendes en cas de retard. Ainsi, la RTBF doit "être à l'heure"... pour faire plaisir en priorité à son sponsor !

TOUT SUR LE C.A.

Mais qui fait partie et comment fonctionne le Conseil d'Administration de la RTBF ? Voici quelques extraits d'un débat public où trois des membres du C.A. se sont exprimés, ainsi que le compte-rendu détaillé du livre de Jean Guy.

Pour être concret, nous compléterons ce dossier par la liste des membres du C.A. et l'adresse où vous pouvez les contacter.

• • •

Le 28 mai 1997, l'A.T.A. a invité un représentant de chaque couleur politique du Conseil d'Administration de la RTBF à débattre en public.

• • •

Ce jour-là, aux "Midis de l'Audiovisuel", étaient présents deux des trois Vice-Présidents, Francis Burstin (PRL) et Jean-Marc Nollet (Ecolo), ainsi que l'Administrateur Fabrice Jacquemart (PS).

Jean-Paul Ledoux, l'administrateur PSC, avait dû annuler pour convenance personnelle sa présence en dernière minute. Leurs déclarations que nous avons transcrites le plus fidèlement possible vous permettront de mieux comprendre comment fonctionne l'instance la plus élevée de la hiérarchie de la RTBF.

• **A.T.A. : Quelle est la décision dont vous êtes le plus fier au sein du Conseil d'Administration de la RTBF ?**

• Francis Burstin :

Je crois qu'il ne faut pas exagérer l'influence du Conseil d'Administration de la RTBF sur les décisions.

Le Conseil d'Administration représente l'opinion publique de la Communauté Française puisqu'il est le reflet des élections. Mais le Conseil d'Administration entérine, envisage, examine, pose des questions sur toute la marche quotidienne de la RTBF. Je considère qu'une décision qui fût importante parce qu'elle posait des questions de principe, mais

que nous avons pris en tant que parti de l'opposition, c'était le maintien de Jean-Louis Stalport en tant qu'Administrateur général, après les problèmes judiciaires qu'il a connu (1).

• Jean-Marc Nollet :

Je suis ici en tant qu'administrateur de la RTBF avec des idées, un projet pour la RTBF qui est différent de ce qu'elle fait maintenant.

Ce dont je suis le plus fier, c'est quand j'arrive à mettre un point à l'ordre du jour du Conseil d'Administration. Pour cela il faut, d'après les statuts, d'après les décrets, être trois membres derrière une idée. Il y a la réussite d'avoir obligé la hiérarchie de la RTBF à déposer une note au C.A. pour voir comment elle définit encore le service public de l'audiovisuel (2).

On a pu assister à toute une série de dérives, impulsées par les logiques marchandes et publicitaires. Mais il y a eu une large sensibilisation de pas mal d'administrateurs pour que l'on réfléchisse au sein du Conseil, alors que ce n'était pas à l'ordre du jour, à ce que doit être, après le vote du décret, notre propre définition du service public de l'audiovisuel.

• Fabrice Jacquemart :

Le Conseil d'Administration n'est pas un endroit où majorité et opposition se tapent dessus à longueur de séance. Je crois qu'il y a une volonté de travailler ensemble pour le progrès de la RTBF. On n'est pas du même bord, mais on est dans le même bateau. Ce dont je suis fier, c'est tout simplement d'avoir obtenu que l'émission Turbulences, lorsqu'elle fut supprimée, soit remplacée par un autre magazine socio-économique.

C'est peut-être un détail, mais c'est objectivement une des rares fois où l'on a pu véritablement influencer de manière décisive une grille de programmes en imposant cette obligation pour la hiérarchie de remettre à l'antenne une émission du même type.

• **Quelle est la décision que vous avez prise et qui était pour vous la plus déchirante ?**

• Fabrice Jacquemart :

Les décisions déchirantes sont toujours au niveau de la désignation des titulaires de mandats à la RTBF.

1° : Parce qu'il existe une sorte de répartition entre les différentes tendances poli-

tiques, et ce n'est pas ce que l'on a inventé de mieux.

2° : Il y a des postes pour lesquels il y a d'excellents candidats qui s'entrechoquent, et il y a des postes pour lesquels il n'y a pas tellement de bons candidats.

Le principe des mandats était une idée qui avait été prise par le précédent C.A., auquel je n'ai pas siégé, et qui devait permettre d'ouvrir le pouvoir décisionnel à des gens qui n'étaient pas véritablement dans la structure.

Au moment de la rentrée des candidatures, on n'a pas eu l'impression d'un appel d'air, comme on avait pu l'espérer. Il y a 36 mille raisons à cela, et, certainement, il y a une responsabilité de la majorité des partis impliqués. C'est quelque chose que j'ai vécu assez mal, et ce Conseil d'Administration s'est relativement mal passé.

• Jean-Marc Nollet :

Je n'ai pas eu de décisions déchirantes à prendre, parce que j'ai voté contre. Moi, je ne viens pas là avec un mandat d'un parti. Je viens là avec des conceptions et des projets. Et quand je ne suis pas d'accord, je vote contre et plus encore. Effectivement, le débat sur les mandats était dur, alors je claque la porte parce que le jeu est biaisé. J'étais mal à l'aise, car je n'avais pas "mes candidats". Je ne jouais pas ce jeu-là. Je choisisais les meilleurs sur base des projets. On aurait voulu, pour éviter tout ce cinéma, retirer l'obligation de déposer un projet. Heureusement que ce débat est arrivé suffisamment tôt au C.A. pour que certains parlementaires déposent un amendement qui a été accepté au sein du Conseil de la Communauté française, lors du débat sur la RTBF, afin que chaque candidat doive continuer à présenter un projet... A l'intérieur de la RTBF, on voulait supprimer ça!

• Francis Burstin :

Pour moi, ce sont les décisions budgétaires qui sont déchirantes. Tel, au moment de la création d'Eurosport et de La Deux.

Qu'il y ait 5% de téléspectateurs qui ne soient pas en mesure de capter la RTBF... J'espère que cela va se corriger. C'est une décision déchirante, mais à un moment donné, il faut arriver à un consensus qui est dicté par les besoins budgétaires. Dans ce cas-ci, on a abandonné 5% des téléspectateurs, mais en espérant bien pouvoir rétablir, un jour, la situation. ▶

• Comment travaille le Conseil d'Administration de la RTBF ?

• Francis Burstin :

Le Conseil d'Administration se réunit, en principe, une fois par mois.

Le Comité Permanent du C.A., qui est composé du Président et des Vice-Présidents, se réunit de façon plus fréquente. Le Comité Permanent prépare les décisions du Conseil d'Administration qui réexamine les dossiers.

A ces réunions, assiste la hiérarchie de la RTBF : l'Administrateur général, le Directeur de la radio, le Directeur de la télévision, le Directeur financier, le Directeur de l'information.

Parfois on invite, si c'est nécessaire, le Directeur des sports, le Chef de cabinet de l'Administrateur général.

Le C.A. dure rarement moins de quatre heures, le lundi après-midi. Les ordres du jour sont en fonction des dossiers préparés par l'Administrateur général. Il y a des jetons de présence.

Nous recevons toujours avant la réunion un document explicatif pour préparer la réunion en question.

Chez certains, il y a des réunions de groupe qui précèdent la réunion du Conseil... Chez nous, ce n'est pas le cas (regard en direction de l'administrateur Socialiste, rire de l'Ecolo).

• Jean-Marc Nollet :

En tant que Vice-Président, pour le travail à effectuer, je crois toucher environ 15.000 FB net par mois. Il faut savoir que chez nous, on redonne une partie de cette somme à Ecolo.

Je trouve que les séances du C.A. ne sont pas assez nombreuses. Je ne viens jamais sans avoir lu les dossiers, cela me semble normal, et cela justifie la rémunération. Cette responsabilité me demande six à huit jours de travail par mois.

Je ne reçois pas d'injonctions du parti Ecolo. C'est plutôt moi qui prend l'initiative de mettre à l'ordre du jour certains débats au secrétariat fédéral, pour que les positions soient cohérentes.

La composition du C.A. me pose problème. Ses administrateurs sont uniquement désignés sur base de listes préparées par les partis politiques. On devrait ouvrir cette composition à des gens qui connaissent le métier sans forcément être affiliés à un parti. Encore un mot sur la composition du C.A. : il n'est pas innocent que le Directeur des sports (3) ne vienne pas à ces réunions du C.A. et du Comité Permanent ! Il estime qu'il a sa chaîne à lui. A la limite, sa chaîne ne fait pas partie de ce que le C.A. doit décider...

Pourquoi le directeur des sports ne vient-il pas ? J'ai vraiment parfois l'impression que la chaîne sportive est déjà en dehors du service public!

• Fabrice Jacquemart :

En tant que simple administrateur, je reçois mensuellement 10.500 FB brut et il y a 4.000 FB d'indemnités fixes fiscalisées.

On reçoit également un poste de télévision, ce qui n'apporte pas grand chose à un administrateur moyen qui, généralement, en possède déjà un avant d'être nommé... Enfin, nous avons droit à l'exonération temporaire de la radio-télé redevance.

En tant qu'administrateur à la RTBF, je considère que j'y consacre deux jours par mois. Nous avons, en effet, chez nous (PS), une réunion de groupe le vendredi précédent le C.A. qui rassemble les quatre administrateurs socialistes ainsi que la personne qui, au sein du parti socialiste, est chargée des dossiers médias. L'objectif est moins de prendre une position politique que de voir ensemble ce qu'il y a dans les dossiers, et d'essayer de comprendre et de s'éclairer l'un l'autre par rapport à ces dossiers. Le hasard fait qu'au groupe socialiste, les administrateurs sont répartis de manière un peu fonctionnelle. Étant journaliste, je m'occupe plutôt des questions d'informations. Dan Cukier, qui est l'ancien patron de Marketing Unit, n'a pas son pareil pour lire les sondages, les taux d'audiences. Jacques Fostier, qui est Vice-Président, a une pratique de la gestion, des matières budgétaires. C'est le plus ancien d'entre nous, donc il a une historicité. Enfin, Viviane Jacobs apporte une sensibilité bruxelloise très forte et défend des conceptions extrêmement strictes en matière de service public. Donc, notre réunion du vendredi nous permet d'échanger nos points de vues. Il est clair qu'on prend une position sur ce que l'on va dire. Maintenant, ce n'est pas systématiquement le cas. Il faut savoir que l'on reçoit parfois des documents durant le week-end qui précède le C.A. du lundi... Donc, de ceux-là, on n'a pas su débattre.

La majorité des décisions sont quand même prise à l'unanimité du Conseil. Nous avons une grande liberté.

La personne du Parti qui travaille avec nous se borne à un travail de secrétariat et ne donne pas de consignes particulières. Il arrive que le Vice-Président soit chargé de remonter en Comité Permanent, ou de téléphoner à l'Administrateur Général, pour dire qu'on est pas exactement dans

cette direction là...

• Combien y a-t-il de membres au C.A. ? Quelle en est la répartition politique ?

• Francis Burstin :

Il y a trois PSC dont le Président du C.A., qui lui est toujours là.

Il y a quatre socialistes ainsi qu'un socialiste indépendant (ou indépendant socialiste ?), je ne sais pas comment il faut l'appeler ! Il y a un Ecolo et il y a quatre PRL-FDF.

J'ai la chance d'avoir trois charmantes femmes autour de moi. L'une, c'est Francine Deville, qui est présente depuis longtemps et qui est donc un peu la mémoire de notre groupe (4).

Il y a Madame Marie-Hélène Berton, qui s'est spécialisée dans les matières financières et budgétaires.

Et il y a également une représentante FDF, Madame Chantal Wauthier. En ce qui concerne les réunions préalables du Parti, nous n'en avons pas. Par contre, il est évident qu'on a des contacts.

Mais peut-être, à la différence de Jean-Marc Nollet, qui exprime souvent des positions politiques vis à vis de la RTBF, c'est moins le cas chez nous, dans la mesure où personnellement, je m'impose un certain devoir de réserve. Laissant cela à ceux qui sont là pour cela ! C'est Daniel Ducarme, le chef de groupe PRL-FDF à la Communauté française, qui prend les positions davantage politiques. Et bien sûr, nous nous voyons, nous nous concertons avec d'autres de nos représentants, par exemple au sein du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. Mais ce sont plus des contacts informels que des réunions spécifiques.

• Que s'est-il réellement passé avec Jean Guy ?

• Fabrice Jacquemart :

Jean Guy était Vice-Président du groupe socialiste depuis deux ans. Lorsque le jugement de l'affaire INUSOP a été rendu, il y a eu une concertation interne au sein du groupe socialiste, qui s'est faite téléphoniquement entre les cinq Administrateurs de l'époque. Et il a été décidé, sans aucune concertation avec le Parti, que tout les cinq, nous soutenions l'Administrateur général Jean-Louis Stalport. Pourquoi ? Chacun avait ses raisons personnelles. En ce qui me concerne, j'ai toujours considéré que, dans un système démocratique tel que le système Belge, il était inadmissible qu'un homme qui n'a jamais été entendu, ni par un magistrat, ni par un gendarme, ni par un policier, ►

se retrouve convoqué un jour de novembre devant la Cour de cassation. Et que cette Cour de cassation siège en dernier degré d'appel.

Donc, Jean-Louis Stalport n'a jamais été entendu par un enquêteur et n'a eu aucun droit à un appel. Quelque soit ce que l'on pense du dossier INUSOP, je considère –et je suis juriste de formation– qu'il y avait un principe de base qui était qu'un homme a le droit d'être entendu par les magistrats instructeurs et qu'il a le droit de faire un appel. C'est la raison pour laquelle j'ai soutenu Jean-Louis Stalport, avec lequel je n'étais pas toujours d'accord.

La semaine suivante, Jean Guy nous a signalé qu'il avait changé d'avis, disant que c'était une position personnelle et qu'il ne demandait pas au groupe de le suivre. Là-dessus, les choses se sont envenimées lors de la réunion des Administrateurs. Jean Guy a considéré qu'il n'y avait pas d'autre solution pour le groupe que de le suivre. Le groupe a considéré qu'il était hors de question que nous le suivions puisque nous étions quatre d'un avis contraire. On en est arrivé à une situation où celui qui était notre chef de file au Comité Permanent était désavoué par les quatre administrateurs que nous étions. L'affaire a pris un tour politique que je regrette. Cela s'est aggravé par des tensions internes, habituelles au PS, qui n'ont rien fait pour arranger les choses. On a immédiatement érigé Jean Guy, en victime sacrificielle, en bouc émissaire de tout ce qui n'allait pas au PS. Cela a tourné, dans l'opinion publique, au grand règlement de tendances internes. Que Jean Guy ait changé d'avis, c'est son droit, mais les quatre autres administrateurs ont décidé de ne plus le soutenir comme Vice-Président et les querelles de poulaillers du PS n'ont eu aucun impact là-dessus. Des tentatives de conciliation ont été faites, vu l'ampleur des incidents. Le président Busquin m'a demandé de dialoguer avec Jean Guy, mais je me suis cassé la figure.

• Comment les membres du C.A. sont-ils nommés ?

• Fabrice Jacquemart :

Le Conseil de la Communauté française choisit les administrateurs sur un ensemble de listes fournies par les partis. En clair, chaque parti envoie sa liste. Le Conseil de la Communauté française se réunit en séance publique et vote.

• Francis Burstin :

Le nombre d'administrateurs représentant une ten-

dance politique est fonction du nombre d'élus au sein du Conseil de la Communauté française. Si le PS en a 5, le PRL 4, le PSC 3 et Ecolo 1, cela correspond à ce que la population a exprimé par ses votes.

• Jean-Marc Nollet :

Un appel au Moniteur doit être publié dans les 40 jours qui suivent le renouvellement du Conseil de la Communauté française. Donc l'appel par le Moniteur est la première étape. Répond qui veut!

A partir de là, les candidatures sont reçues par la Présidente du Conseil de la Communauté française qui réunit les chefs de groupes et leur demande quels sont les gens parmi ceux-là qu'ils sont prêts à reconnaître comme étant de leur tendance, et susceptibles d'accepter les sièges qui leur sont dévolus en fonction du pacte culturel.

Je crois que le Conseil d'Administration devrait être composé aussi d'autres personnes que des "politiques". Le problème se pose de la même manière pour d'autres instances que la RTBF.

• Francis Burstin :

Mais le pacte culturel est une protection des minorités philosophiques et autres. C'est un aspect qu'il ne faut pas négliger.

• Comment est composé le Conseil d'Administration de RTL TVi ?

• Francis Burstin :

Ce sont des actionnaires, puisque c'est une société privée. Cela n'a rien à voir. C'est d'ailleurs pour cela que la RTBF offre davantage de garantie que RTL TVi qui est privée et n'a de compte à rendre qu'à ses actionnaires. Tandis que la RTBF offre cette garantie de pluralisme obligé, en fonction du pacte culturel.

• Jean-Marc Nollet :

Mais le pacte culturel permet l'association de gens extérieurs. On pourrait très bien appliquer le pacte culturel au C.A. de la RTBF et choisir une autre disposition que celle de dire : "ce ne sont que des politiques qui sont dans le Conseil d'Administration". ■

(1) Pour rappel, Jean-Louis Stalport est décédé peu de temps avant le déroulement de ce débat public.

(2) Nous avons longuement détaillé cette demande de note dans le n°30 de "Comment Télé-Vous ?" en page 11. Le décès de Jean-Louis Stalport a reporté sa rédaction.

(3) A l'époque, Jean-Philippe Aerts. Cette déclaration était prémonitoire. Jean-Philippe Aerts a depuis lors quitté la RTBF. Les résultats catastrophiques de sa gestion deviennent progressivement publics.

(4) Francine Delville a démissionné récemment et c'est Florinne Pary-Mille, la secrétaire politique du groupe PRL-FDF de la Chambre qui l'a remplacée.

Voici l'actuelle composition du conseil d'administration de la RTBF, tel qu'il a été remanié au cours de cet automne 1997 :

• **Président** :

Edouard Descampe, Secrétaire général de l'Alliance nationale des Mutualités Chrétiennes (PSC)

• **Vice-Présidents** :

- Jacques Fostier, Secrétaire général du Conseil Economique et Social de la Région Wallone (PS)
- Francis Burstin, Conseiller en relations publiques et organisation (PRL)
- Jean-Marc Nollet, Attaché de groupe au Conseil de la Communauté française (ECOLO)

• **Membres** :

- Marie Hélène Berton-Crombe, Juriste au Conseil économique et social de la région Wallone (PRL)
- Dan Cukier, Administrateur de sociétés (PS)
- Flonne Pary-Mille, Secrétaire politique du groupe PRL de la Chambre (PRL)
- Cédric du Monceau, Administrateur de société, Consultant en gestion (PSC)
- Jean Guily (ex-PS, désormais indépendant)
- Viviane Jacobs, Directrice de l'OPT (PS)
- Fabrice Jacquemart, Journaliste (PS)
- Jean-Paul Le doux, Notaire (PSC)
- Chantal Wauthier, Conseiller de presse (FDF)

• **Administrateur Général** :

Christian Druite (PS)

• **Commissaires du Gouvernement** :

- Henry Ingberg, Administrateur Général de la Communauté française (PS)
- Jean-François Rasquin, Administrateur général de l'IHECS (PSC), bientôt remplacé par Léon Vivier (PSC), porte-parole du Ministre Maystadt.

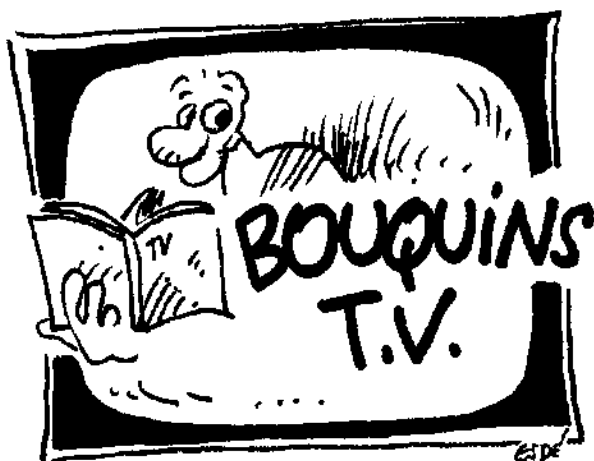
• **Secrétariat** :

Mr Jacques Bouché et Mme Nadine Lechat

• • •

Pour faire parvenir votre courrier aux membres du conseil d'administration, envoyez-le aux bons soins de :

Mr Jacques Bouché, Secrétaire de l'Institut, RTBF, pour le Conseil d'Administration, LOCAL 10 M
Bd Auguste Reyers, 52
1044 Bruxelles



Ma lutte finale **PAR JEAN GUY**

Collection Politique • Editions Luc Pire

Le journaliste Jean Guy (de son vrai nom Jean Guily) est désormais un simple membre du Conseil d'Administration de la RTBF. Il a perdu sa fonction de "Vice-Président PS" du Service Public de l'Audiovisuel. Dans un livre paru récemment, "Ma lutte finale", il explique pourquoi.

...

Sa réflexion permet aux téléspectateurs de découvrir par des exemples concrets les liens qui peuvent se tisser entre le pouvoir politique et les médias.

«QU'EST-CE QUE MARTENS T'A DIT ?»

D'emblée, Jean Guy considère que sa fonction de journaliste est incompatible avec l'acceptation d'un mandat politique : "...les rapports entre le personnel politique et le milieu journalistique relèvent du jeu de chat et de la souris. Le premier veut grignoter ou manger l'autre. Et celui-ci, sans cesse, provoque l'autre. Je suis sceptique sur la force de résistance du quatrième pouvoir..."

L'auteur poursuit en décrivant l'étonnement qui le saisit lorsqu'il assista à sa première conférence "au boulevard de l'Empereur", au début des années '80 alors que Guy Spitaels était Vice-Premier Ministre. Au cours de ce repas, Guy Spitaels "...a commencé par faire la bise à Christiane Lepère (RTBF-télé), Martine Van Breuseghem (RTBF-radio), Monique Discalsius (Belga)... Une fois assis, il a commencé par interroger les journalistes présents. Christiane, qu'est-ce que Martens t'a dit ? Jacques, qu'est-ce que tu en penses..."

SOUSSION

Jean Guy est Vice-Président PS du Conseil d'Administra-

tion de la RTBF lorsque Jean-Louis Stalport, Administrateur général de la RTBF, est inculpé "...dans l'affaire Inusop, cet institut de sondage qui s'est avéré comme source de revenus illicites pour le PS ou du moins diverses personnalités du PS".

Jean-Louis Stalport sera condamné par la Cour de Cassation. Voici le texte du jugement : "Attendu que le prévenu a reconnu que la scission frauduleuse du contrat litigieux avait été causée par la volonté de contourner le contrôle de l'inspection des Finances, que l'intéressé s'était borné à mettre en œuvre une décision prise par le ministre lui-même, sa participation n'emporte pas la prononciation d'une peine supérieure en minimum légal".

Jean-Louis Stalport est condamné à six mois d'emprisonnement avec sursis et une amende de vingt-six francs. Il ne peut plus non plus siéger comme administrateur dans des sociétés commerciales. Par contre, rien —légalement— ne l'empêche de poursuivre son travail d'administrateur général du Service Public de l'Audiovisuel.

Jean Guy l'avait déjà dit en public : si Jean-Louis Stalport est condamné, en aucun cas, il ne soutiendra son maintien à la tête de la RTBF. Il sera fidèle à cette position et cela lui coûtera notamment sa place de Vice-Président au C.A. de la RTBF.

"Ce vendredi-là, explique Jean Guy, au Boulevard de l'Empereur, où se réunit une sorte de praesidium suprême de l'audiovisuel avant chaque Conseil d'administration de la RTBF, j'avais expliqué pourquoi, en conscience et à titre personnel, il me serait impossible de me prononcer pour le maintien du mandat de Jean-Louis Stalport en tant qu'administrateur général de la RTBF. Ce type de réunion étant sous haute surveillance

avec la présence permanente de deux apparatusiks prenant note de ce qui se dit pour le rapporter dare-dare au président (Philippe Busquin), je ne fus pas surpris d'assister à l'intrusion du président dans cette séance que je présidais".

Dans son livre, Jean Guy ne résume pas mais tente de rapporter l'intégralité du dialogue qui s'en suivit :

— Jean, bonjour.
— Philippe, bonjour.
— Il y a un problème...
— Philippe, j'ai expliqué que je voterais pas pour Stalport. Je vais t'expliquer.
— Je n'ai rien à entendre. Le parti soutient Stalport.
— Le parti sauf moi...
— Alors, tu n'as qu'à te soumettre ou à te démettre.
— Je ne me soumettrai pas et je ne me démettrai pas.
— Tu perdras tous tes mandats.
— Sauf celui d'administrateur...
— Ça je m'en fiche, désormais tu es un socialiste indépendant !

Quelques jours plus tard, après s'être officiellement opposé à la poursuite par Jean-Louis Stalport de son mandat d'Administrateur général, Jean Guy retrouva les dirigeants du PS : "...pour la dernière fois, j'ai dit à Philippe Busquin : ce que je fais, je le fais aussi pour le parti. Il m'a crié : Le bien du parti, c'est le président qui en décide..."

ASSERVISSEMENT

L'intérêt du livre "Ma lutte finale" pour des téléspectateurs, c'est de découvrir par un témoignage nécessairement subjectif mais de première main, puisqu'il émane d'un militant de longue date du PS, comment le parti le plus influent, par le nombre de ses représentants, au sein du Conseil d'administration de la RTBF, traite les administrateurs qu'il a désignés. Jean Guy explique : "...Quand le boulevard de l'Empereur accorde un ou des mandat(s) à quelqu'un, l'ego de chacun peut laisser croire à une preuve de confiance, voire de reconnaissance des capacités à remplir le poste dévolu. C'est oublier que l'asservissement, que l'on appelle au sommet "la fidélité", devient illico la première qualité attendue et réclamée de l'heureux "élu"..."

Ainsi, Jean Guy... osa manifester avec les enseignants et une photo le montra dans la presse aux côtés des leaders syndicaux Jean-Marie Anciaux et Régis Dohogne. Résultat :

— ...Alors, fieuu, me lança le président (Philippe Busquin), furibard. On manifeste maintenant avec les enseignants ! ▶

— C'est bien mon droit, Philippe.

— Ce n'est pas l'endroit pour le vice-président de la RTBF...

DI RUPO NE SAVAIT PAS

Le livre de Jean Guy nous fait également découvrir que, contrairement à ce qui se passe en France, ce n'est vraiment pas le CSA qui nomme le numéro un du Service Public de l'Audiovisuel !

Ce lundi matin-là, le quotidien *Le Soir* annonce à la une le nom du successeur de Robert Stéphane : ce sera Jean-Louis Stalport.

Jean Guy demande son avis à Elio Di Rupo qui était alors le premier concerné, puisque Ministre de l'Audiovisuel : "Elio, c'est vrai ?

Elio, blanc comme un boudin blanc : "Jean, je te jure que je n'en savais rien". Blanc, mais vert de rage. Arrive le président (Philippe Busquin) à ce moment précis près de nous deux : "Ce sera Stalport. Le PSC est d'accord. J'ai fait donner la nouvelle au *Soir* hier à six heures du soir. J'ai bien joué, non ?".

assumé mes responsabilités, même s'il devait m'en coûter".

Jean Guy tente de décrypter ces propos : "...Même s'il devait m'en coûter ? Le ou les secrets de Jean-Louis Stalport, qui a assumé ses responsabilités... devaient être partagés par quelques-uns. Lors de notre dernier tête à tête, un vendredi de septembre '96, la veille d'un congrès PS, Philippe Busquin m'a dit que si Stalport avait parlé, cela n'aurait pas été grave pour le PS mais pour certaines personnalités du PS. Lorsque j'ai dévoilé ces propos dans *La Libre Belgique*, Philippe Busquin a eu l'honnêteté intellectuelle de ne pas les démentir.

Trois des condamnés de l'affaire Inusop, Guy Coëme, Merry Hermanus et Jean-Louis Stalport, ont bénéficié d'une mansuétude pour le moins surprenante du boulevard de l'Empereur..."

Décédé au printemps 1997, Jean-Louis Stalport avait notamment, avant de rejoindre la RTBF, travaillé au cabinet du Ministre Guy Coëme.



Les téléspectateurs apprécieront le sens à donner au mot "jouer" lorsqu'il s'agit de nommer l'administrateur général de la RTBF, sans même en avertir le Ministre de l'Audiovisuel...

SECRETS ?

Pourquoi donc Jean-Louis Stalport a-t-il été nommé Administrateur général ? Et pourquoi a-t-il tellement été soutenu par Philippe Busquin après sa condamnation dans l'affaire Inusop ? Dans son livre, Jean Guy cite un extrait d'une lettre que lui a adressé Jean-Louis Stalport : "...Je crois avoir adopté tout au long du procès Inusop une attitude de réserve et j'ai

Les questions n'ont pas encore trouvé de réponse. Mais le plus grave, pour le téléspectateur, c'est de découvrir qu'on ne pense pas nécessairement — et certainement pas uniquement... — à comment développer les missions de service public de la RTBF lorsque le pouvoir politique choisit son capitaine.

La lecture de "Ma lutte finale" est donc riche d'enseignements, d'autant plus que ce livre-confession de Jean Guy ne se limite pas à une réflexion sur l'audiovisuel mais aborde également bien d'autres aspects de sa vie de journaliste et de militant politique. ■

Trop de pub

Même en Italie, la révolte antipub commence à gronder. A la mi-janvier 1998, deux animateurs de l'émission "Striscia la notizia !" (Gare à l'info !) sur Canal 5, une chaîne privée de Silvio

Berlusconi, ont déploré en direct être «massacrés par la publicité» et ne pas être «une décharge publicitaire». La publicité amputant de plus en plus leur émission, ils ont également menacé la chaîne de tout arrêter si cette invasion ne diminuait pas. ■

Brèves

Pour la transparence

En France, la prochaine loi sur l'audiovisuel, selon Hervé Bourges, Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, "devrait également être l'occasion de développer et de garantir le pluralisme et la transparence du secteur audiovisuel". Cela pourrait notamment se traduire pour le CSA par la mise en place d'une procédure de saisine par les téléspectateurs ou leurs associations. ■

Ayant-droits censeurs ?

Le 18 décembre 1997, la RTBF a heureusement été en mesure de diffuser un film qui décrivait de façon critique l'œuvre et la vie du photographe Willy Kessels qui fut condamné pour faits de collaboration pendant la guerre 40-45.

Les ayant-droits du photographe ont tenté en vain d'en suspendre la diffusion en demandant au tribunal d'interdire la présentation des photos de Willy Kessels contenues dans ce documentaire. ■

France 3 sans pub ?

Selon le Nouvel Observateur du 10 janvier 1998, il serait question en France de fiscaliser la redevance audiovisuelle pour réduire les coûts et les pesanteurs de la chasse aux fraudeurs. Conséquence : les 2 milliards de FF ainsi récupérés pourraient directement être réattribués à France 3. Celle-ci serait dès lors "débarrassée de toute publicité". ■

Excuses gênantes

Condamnée le 24 septembre 1997 par la Cour d'Appel de Paris pour utilisation abusive de la musique de Daft Punk dans ses bandes-annonces de programmes, France 2 refuse de diffuser sur son antenne des excuses publiques comme l'y contraint le texte du jugement. ■

ABSENTÉISME

Dans le N°38 de "Comment Télé-Vous ?" (page 13), nous avons publié la lettre que nous avons envoyée, le 2 décembre 1997, à Mr Michel Konen, Chef de Rédaction du Journal Télévisé de la RTBF. Nous y plaidions pour une généralisation de la pratique de signaler EN DÉBUT d'émission le nom des personnes qui refusent de participer à un débat télévisé.

•••

En effet, on a constaté à plusieurs reprises que, soit cette pratique était ignorée, soit l'on apprenait incidemment au cours ou même à la fin de l'émission, parfois non pas par l'animateur du débat mais bien par le témoignage de l'un des intervenants, le refus de participation de telle ou telle personnalité.

Il nous semblait utile de rappeler que la perception du débat par le téléspectateur pourrait être sensiblement différente s'il avait connaissance de cette information au moment où la discussion s'amorce.

Pourquoi ne pas prévoir systématiquement un déroulant au bas de l'écran qui mentionne ce type d'information ? Sur France 2, Christophe Dechavanne a inauguré cette façon de faire dans son émission "Du fer dans les épinards".

Cette pratique pourrait également être utile aux journalistes de la RTBF. Grâce à celle-ci, tel ou tel invité évitera peut-être davantage à se désister.

LA RÉPONSE DE MICHEL KONEN

Dans une lettre datée du 6 janvier 1998, Mr Michel Konen nous cite un extrait du nouveau code de déontologie qui est entré en vigueur à la RTBF à la fin de ce mois de janvier 1998 : "...Au cas où une ou plusieurs tendances ne pourraient être représentées (absence, refus, sélectivité imposée par la nécessité de limiter le nombre d'intervenants), il en sera fait mention motivée à l'antenne".

Michel Konen conclut sa

réponse par : "Pour le reste, depuis plusieurs années déjà, nous mentionnons durant les émissions les refus de participation, du moins lorsqu'il y a un intérêt informatif..."

C'est précisément parce que cette règle n'était pas appliquée régulièrement que nous avons écrit à Mr Michel Konen en lui citant plusieurs cas problématiques.

Ce problème est vraiment d'actualité. Pour rappel, dans l'émission "Images 1997" diffusée par la RTBF le 29 décembre 1997, Baudouin Cartuyvels tenait à utiliser une partie de son bref temps de parole pour expliquer que les ministres, quand ils risquent d'être remis en question, viennent difficilement à Mise au Point.

Nous prenons bonne note du texte du nouveau code de déontologie mais nous regrettons que les modalités concrètes d'application ne soient pas plus précises.

ET SUR RTL TVI ?

Nous espérons que RTL TVi sera également davantage attentive à notre demande.

Pascal Vrébos, naguère, citait systématiquement AU DÉBUT de ses débats de société les noms des invités qui avaient refusé de participer.

Ce n'est plus le cas actuellement. Ainsi, le 29 décembre 1997, au cours de l'émission spéciale programmée de 20H à 22H, "l'Année Belge", il a fallu attendre les deux tiers de l'émission pour que l'un des participants, Mr Merry Hermanus, prenne l'initiative d'informer les téléspectateurs : «...Je crois que Mr Spitaels était invité et il n'est pas venu».

RESPECTER L'USAGER

Un service irréprochable pour l'utilisateur de l'audiovisuel, c'est également le respect par le personnel des chaînes de ces balises qui permettent au téléspectateur de mieux se positionner, de mieux comprendre les enjeux de telle ou telle émission. D'une certaine manière, c'est une application au quotidien et peu onéreuse de l'éducation aux médias. ■

Double emploi ?

Le 8 janvier 1998, "Autant savoir" est consacré à "Du soleil dans la maison : architecture et climat". N'y a-t-il pas un doublon avec "Toi, mon toit", la nouvelle émission qui répond à toutes les questions que se posent ceux

qui aiment leur maison... Les approches sont sans doute différentes : la première émission est une émission de consommateurs, la seconde est lié au sponsoring ! Néanmoins, on attend toujours que "Autant savoir" aborde plus régulièrement la consommation culturelle...■

12H50 (suite)

Vous le savez, la RTBF ne peut plus nommer son JT de la mi-journée, le "12H45".

•••

Certains journalistes de la RTBF pratiquent l'ambiguïté en donnant rendez-vous aux téléspectateurs «dès 12H45», sous-entendu "pour écouter le sommaire du JT de 12H50".

D'autres respectent la décision de la Commission d'Ethique de la Publicité. Ainsi, par exemple, Martine Ernst nous semble attentive à cette problématique et donne d'habitude rendez-vous «pour le JT de la mi-journée». Bravo ! Mais là où cela ne va vraiment pas, c'est dans certains organes de la presse écrite qui font mal leur boulot puisqu'ils ne semblent pas informés de la décision de la Commission d'Ethique.

Parler à tort et à travers du "12H45", c'est petit à petit jeter à la trappe une victoire qui nous a demandé tant d'énergie.

Vincent Peiffer titre l'un de ses articles dans Télé-moustique "Le JT de 12H45", le 17 décembre 1997. Quant à l'interview d'Anne Goderniaux réalisée par Fernand Letist pour Le Soir du 14 janvier 1998, elle aligne une dizaine de fois "le 12H45"...

Pour rappel, notre bataille vise à empêcher que la publicité ne s'introduise dans l'information.

Ce genre de dérive ne semble visiblement pas déranger la déontologie de certains journalistes. ■

Huit heures

Dès mars 1998, la RTBF sous-titrera pour les sourds et les malentendants grâce au télétexte plusieurs de ses magazines diffusés le mardi ou le mercredi avec le soutien financier de la Communauté française. ■

Pas de pub

L'association flamande "Spot@" lance une pétition pour s'opposer à toute arrivée éventuelle de publicité sur les chaînes de télévision flamandes de service public. L'association vient de publier le 3ème numéro de son magazine. Elle organise une réunion (en flamand) au café La Mort Subite à Bruxelles, le 17 mars à 19 heures (contact : Spot@, Bert, 9 - 3390 Tielt, Belgique). ■

BIENTÔT LE NUMÉRIQUE

Au Forum de la Fnac Bruxelles, la première chose que Patrick Blocry nous a annoncé lorsqu'il a participé à notre 20ème "Midi de l'Audiovisuel", le 26 novembre 1997, c'est qu'il allait changer de fonction, une semaine plus tard, dans l'organigramme de Canal+ Belgique.

•••



Voici donc de larges extraits des déclarations de celui qui était encore Directeur de la Communication et qui savait qu'il serait Directeur des Programmes lorsque les lecteurs de "Comment Télé- Vous ?" en liraient le compte-rendu.

LE NUMÉRIQUE

• **A.T.A. : Que va modifier le numérique pour le téléspectateur ?**

• **Patrick Blocry :**

Cela va d'abord lui apporter une qualité d'image tout à fait irréprochable. Les réseaux de télédistribution en Belgique sont de qualité très variable, le meilleur côtoie parfois le pire. Parfois, au sein d'un même réseau de télédistribution, certaines chaînes sont de qualité impeccable, et d'autres, de qualité désastreuse.

Une fois que l'on est dans la norme numérique, tout ceci disparaît : on reçoit soit une image parfaite, soit pas d'image du tout. Pour cela, à l'arrivée du câble qui restera le même, on ajoute un petit boîtier qui va corriger les erreurs qu'il peut recevoir.

Le numérique permet également de transporter un son de qualité CD, en stéréo, en dolby surround, mais permet aussi de choisir la langue dans laquelle on regarde un film. Une pression sur la télécommande permettra aussi de faire apparaître les sous-titres dans la langue de son choix. Par exemple, dans le cas de la diffusion d'un film américain, ils sera possible de le voir doublé en français, en version originale, en doublé français sous-titré anglais, en version originale sous-titré français, et même en version française sous-titré en français, ce qui permet au film d'être vu par les malentendants. Toutes les combinaisons sont possibles.

Mais le numérique, c'est surtout la compression numérique : un signal numérique est huit fois moins important qu'un signal en analogique. Ce qui veut dire que la capacité du câble qui

est aujourd'hui de 30 à 35 chaînes de télévision est multiplié par huit. Les télédiffuseurs peuvent diffuser en numérique huit fois plus de chaînes. Ceci a une incidence directe sur le coût du transport des chaînes de télévision qui est un élément très important dans l'économie d'une chaîne. La diffusion hertzienne ou par câble est un poste vraiment très important. Grâce au numérique, le coût du transport des chaînes est divisé par huit.

• **A partir de quand pourra-t-on recevoir des chaînes en numérique ?**

En ce qui concerne Canal+, nous allons commencer dès le mois de février ou mars 1998 à émettre en numérique. Canal+ qui existe actuellement en analogique, sera également disponible en numérique avec tous ses avantages (son stéréo numérique...), et parallèlement à Canal+, on recevra Canal+ Jaune et Canal+ Bleu. Ce sont deux chaînes supplémentaires qui seront composées du même panier de programmes que Canal+, mais qui offriront une souplesse d'utilisation tout à fait extraordinaire. Le vendredi soir, pour les abonnés qui ne supportent pas le football, Canal+ Jaune proposera un film, et Canal+ Bleu un autre film. Les gens qui n'auront pu voir Nulle Part Ailleurs en soirée pourront le voir sur Canal+ Jaune à 22H ou 22H30 le même soir. Cela permettra donc d'offrir à tout moment le choix de trois programmes différents sans recourir à des enregistrements fastidieux.

• **Quel en sera le prix ?**

Il devrait avoisiner 1.495 FB par mois pour la technologie numérique. C'est bien entendu une augmentation par rapport au prix d'abonnement à Canal+ analogique. Cette augmentation est principalement due au prix actuel du terminal

numérique. Leur fabrication coûte encore très cher.

• **Les deux décodeurs (analogique et numérique) vont devoir coexister pendant un certain temps. Comment le passage de l'un à l'autre va-t-il se passer ?**

Nous allons adresser à l'ensemble des abonnés une proposition. On leur donnera bien entendu la priorité, et ils pourront réserver un décodeur numérique dès que nous aurons la date exacte de démarrage du projet. Il se rendront chez leur distributeur habituel, remettront leur décodeur analogique et ressortiront du magasin avec leur terminal numérique, un petit bijou technologique, puisqu'il contient à la fois un modem, une interface ordinateur...

• **Quelles sont les autres possibilités du décodeur ? Permettra-t-il par exemple de recevoir d'autres chaînes comme celles du bouquet français Canal Satellite ?**

Le décodeur numérique que nous proposons est entièrement équipé pour qu'il puisse suivre les évolutions qui vont maintenant se succéder très rapidement, afin qu'on ne se retrouve pas d'ici un ou deux ans avec une technologie obsolète.

Il sera bien entendu capable de recevoir de nombreuses chaînes thématiques comme en France. La grande différence pour la France, c'est que l'implantation du câble n'a pas du tout été ce que les câblo-opérateurs espéraient. La France s'est donc lancée plus rapidement dans une diffusion numérique par satellite.

Pour les Belges, la diffusion par satellite peut paraître assez simple, mais je peux vous assurer que pour des raisons techniques, cela ne l'est pas du tout. Nous avons la chance d'être câblés à près 95% du territoire. Il est donc raisonnable et intel- ▶

ligent d'essayer d'amener en Belgique les chaînes thématiques qui existent en France par le câble. Mais ceci est assez difficile puisqu'en matière de câble nous devons négocier avec les télédistributeurs. Et en tant que chaîne cryptée, ils nous demandent des droits de passage. Nous sommes maintenant en négociation avec eux pour que dans une étape ultérieure et dont j'ai un peu de mal à vous situer l'horizon en mois ou en années, nous puissions amener sur le câble en Belgique ces chaînes thématiques via le décodeur numérique de Canal+.

Nous aurions pu simplement proposer le signal de Canal+ France en Belgique. On n'a pas choisi cela parce qu'on avait le sentiment qu'il y avait moyen de faire beaucoup mieux : adapter le concept Canal+ à la Belgique. Sur Canal+ Belgique, il y a un nouveau film tous les soirs, ce n'est pas le cas en France pour des raisons légales. Nous proposons le choix entre des films en version doublée en français ou en version originale sous-titrée. Il y a très peu de version originale sur Canal+ France car les téléspectateurs français n'en sont pas tellement amateurs. Et surtout, nous proposons des matchs de football belge. On a réellement adapté le concept au public belge, et on a le sentiment que si, aujourd'hui, on proposait aux belges le choix de s'abonner à Canal+ Belgique ou Canal+ France, une écrasante majorité des gens s'abonnerait à Canal+ Belgique parce que notre programme est beaucoup plus attractif.

Nous voudrions faire la même chose avec les chaînes thématiques, c'est à dire composer un bouquet qui soit parfaitement adapté au marché belge. Si on avait la possibilité en Belgique de s'abonner à Canal Satellite, on payerait pour un certain nombre de chaînes qui sont déjà en clair sur le câble (MCM, NBC, MTV...)

• Quelles sont les autres possibilités du numérique ?

• Une des nombreuses possibilités est le "pay per view" : une chaîne est diffusée en crypté toute la journée. Dans le guide des programmes, vous choisissez ce que vous désirez regarder. A l'heure où débute le programme que vous avez choisi, vous introduisez dans le terminal numérique, soit une carte de crédit, soit une carte de paiement électronique de type Proton. Vous serez débité de 70 ou 80 FB et aurez accès à votre programme.

Dans quelques années, on

ira plus loin encore avec la vidéo à la demande : vous aurez chez vous un catalogue dans lequel vous pourrez commander le programme de votre choix et le visionner à l'heure que vous désirez. Mais ce n'est pas pour tout de suite.

• Dans quels délais apparaîtront tous ces services ?

• Le multiplexage en février ou mars 1998. Les chaînes thématiques, on espère les amener dans les six mois à deux ans qui suivent. Le pay per view devrait immédiatement suivre, c'est à dire dans les deux ou trois ans.

• La RTBF, qui est actionnaire de Canal+, est-elle intéressée au projet du numérique ?

• Elle est très intéressée, puisque qu'elle a le souhait de diffuser ses programmes en numérique.

• Le décodeur numérique de Canal+ pourra-t-il servir à d'autres chaînes ?

• Il nous paraît inconcevable qu'en Belgique un deuxième opérateur puisse venir avec un autre décodeur. Le marché est bien trop petit et ne le permet pas. La technologie que nous utilisons, celle de la SECA (Société Européenne de Contrôle d'Accès), est une technologie "ouverte". Si par exemple TPS voulait venir sur le câble en Belgique, rien ne l'empêcherait de passer par le décodeur que nous allons commercialiser, ce qui évitera aux foyers belges ce que certains foyers français connaissent, c'est-à-dire l'empilement de décodeurs pour disposer de plusieurs bouquets de chaînes.

• Quelle est votre politique par rapport au format 16:9 ?

• Le but est d'arriver à ce que 100% des films dans un format proche du Cinéma-Scope soit diffusé en 16:9 sur Canal+. Il est très rare qu'il y ait un film qui ne soit pas en 16:9 sur Canal+. De plus, nous nous interdisons de diffuser en Pan and Scan, c'est à dire en recadrant un film pour lui supprimer les bandes noires au dessus et en dessous, en coupant une partie de l'image sur la gauche et la droite.

La première génération de décodeurs numériques que nous recevons ne pourra pas transmettre à une télévision le signal indiquant automatiquement le passage d'un programme 4:3 à un programme en 16:9. La première fois que l'on branchera son terminal numérique, il faudra choisir entre la récep-

tion du canal 4:3 ou 16:9, les deux versions existant simultanément.

TÉLÉDISTRIBUTEURS

• Vous devez payer un droit de passage aux télédistributeurs ?

• C'est exact, il était de cent millions en 1996. C'est logique à partir du moment où nous sommes une chaîne cryptée, cela l'est beaucoup moins à partir du moment où nous ne demandons pas mieux que de développer des programmes. On investit des sommes considérables dans la production audiovisuelle en Communauté française, à hauteur de quatre-vingt millions par an. On aimerait bien faire vivre la production dans notre communauté plutôt que de subsidier le câble.

• N'avez-vous pas une occasion avec votre décodeur numérique de briser le monopole des télédistributeurs en créant un bouquet belge de chaînes par satellite ?

• Notre soucis à Canal+ n'est pas du tout de mettre un frein au monopole du câble. Ce que nous voulons, c'est servir nos abonnés avec la meilleure qualité possible et le prix le plus attractif. Il nous a semblé, en regardant le paysage audiovisuel belge, que le câble était vraiment la voie de la raison. Le satellite est évidemment une alternative mais qui consiste à déclarer une guerre ouverte aux télédistributeurs. Il est évident que, dès que l'on fera cela, ils ne seront plus très enclin à mettre Canal+ sur leur câble avec une qualité optimale, même si Canal+ fait partie du "must carry" (obligation d'être diffusé sur les réseaux du câble de la Communauté française).

• Quelles est la raison de l'entrée du télédistributeur Brutélé dans le capital de Canal+ Belgique ?

• On essaye d'expliquer depuis très longtemps aux télédistributeurs que nous avons des intérêts conjoints. Canal+ est, d'une certaine façon, obligée d'offrir de nouveaux services à ses abonnés et de garder une attractivité par rapport à ses services qui sont à démultiplier.

Les télédistributeurs sont de plus en plus menacés par le satellite. Il est vrai que quand on traverse certains quartiers à Bruxelles, on découvre un nombre impressionnant de paraboles. On a tous les deux un intérêt objectif pour essayer de proposer de nouveaux services ►

sur le câble. On était très satisfait de voir que Brutélé a très bien compris cet intérêt commun et a voulu sauter dans le train des nouvelles technologies de la télévision en s'alliant à nous par la prise de 4% de notre capital.

• Que pense Canal+ des bouquets de chaînes, qui se composent majoritairement de chaînes du bouquet français AB Sat, que Brutélé et TVD ont chacun mis en place à Bruxelles ?

• Ça n'existe qu'à Bruxelles parce que Brutélé et TVD ont bénéficié d'un vide juridique lié au bi-communautarisme de l'audiovisuel bruxellois. Mais nous ne sommes pas des gendarmes, nous ne sommes pas le passage obligé, si l'on veut lancer des chaînes à péage ou de nouveaux services en Communauté française. Je mentirais si je vous disais qu'on aspire à ce qu'il y ait de la concurrence, mais si elle existe, on fera avec. Il y a d'autres bouquets de chaînes en France. Il serait fort prétentieux de notre part de penser qu'elles n'arriveront pas un jour en Belgique. Nous essayons de nous renforcer pour pouvoir y faire face.

CANAL+ EN FLANDRE

• Canal+ ne peut toujours pas être captée en Flandre. Où est le blocage ?

• Nous souhaitons que les francophones qui sont installés en Flandre, et en particulier dans la périphérie bruxelloise, puissent s'abonner à Canal+ en français. Et de la même façon, que les Flamands qui résident en Wallonie puissent s'abonner à Canal+ Vlaanderen. Du point de vue économique, tout le monde est d'accord : les télé distributeurs flamands sont disposés à nous reprendre sur le câble, moyennant paiement après un accord. Mais cela coince au niveau politique flamand. Ils considèrent Canal+ comme une grande chaîne francophone, et il est évident, je ne trahis aucun secret, que leur volonté est de ne pas la laisser arriver.

Je pense que nous avons été victimes d'un mauvais procès. Rappelez-vous : il y a quelques années, s'était posée à travers les médias la question de l'arrivée en Flandre de TV5, Télé Bruxelles et Canal+. On s'était défendu d'être mis sur le même pied. Nous sommes une entreprise commerciale, et on voudrait aller en Flandre

pour des raisons commerciales. Il y a là un public qui nous appelle de tout ses vœux et on aimerait leur vendre Canal+. C'est simplement sur des bases économiques que nous désirons avoir accès au câble flamand, et non pour des raisons "d'impérialisme francophone".

La directive Télévision sans Frontières impose qu'une chaîne qui est reconnue dans un état membre de la Communauté européenne puisse être diffusée dans un autre état membre sans restriction de type politique. Si nous étions donc implantés à Paris, à Amsterdam ou au Luxembourg, nous aurions accès à la Communauté flamande sans souci qu'on nous l'interdise.

Mais comme nous ne sommes pas à l'étranger, cela prend un peu plus de temps, mais je suis sûr que cela va s'arranger.

Plutôt que se délocaliser et aller s'installer à Londres comme le fait VT4, parce qu'elle n'avait pas l'autorisation d'émettre en Flandre, nous préférons des solutions intelligentes et réalistes. Nous préférons avoir les autorisations officielles. Le satellite aurait aussi pu être une solution. Mais ce sont des solutions de dernier recours, parce qu'elle imposent des dépenses assez considérables.

Si vraiment on se sent dans un blocage total, peut-être passerons nous alors aux actes.

SIGNALÉTIQUE

• Le nouvel "habillage" de Canal+ n'a pas conservé l'affichage de la signalétique de vos programmes. Quelles sont vos intentions à ce sujet ?

• Tout abonné à Canal+ reçoit un magazine avec les programmes dans lequel la signalétique que nous avons auparavant est toujours présente.

Pour l'instant, la signalétique nous pose des problèmes techniques avec les écrans 16:9 dont la vente a progressé fortement en Belgique. Ces télévisions sont souvent équipées d'un systè-

me qui reconnaît automatiquement si les chaînes diffusent en 16:9 ou en 4:3. La signalétique est incrustée à droite dans la bande noire inférieure des films et brouille souvent la reconnaissance automatique du format d'image. Mais pour une chaîne comme Canal+ qui veut rendre un service impeccable à ses abonnés, c'est assez embêtant. Nous sommes donc en train de regarder si on peut trouver une signalétique qui ne nuise plus à ce genre de procédé, d'autant que plus de 20% de nos abonnés sont équipés en 16:9.

Mais je pense ne pas être un prometteur de beaux jours en vous disant que la signalétique devrait refaire son apparition chez nous. Je pense malheureusement vous décevoir en vous disant qu'elle apparaîtra uniquement pendant le générique du film. Le magazine des abonnés existe : on peut toujours s'y référer, la signalétique y figure toujours. Nous ne voulons pas "salir" l'image en permanence pour le téléspectateur.

Mais grâce au décodeur numérique, en appuyant sur une touche de la télécommande du terminal, on pourra consulter à l'écran une fiche complète du programme diffusé, sur laquelle figure la signalétique et un résumé.

• Canal+ France a une signalétique différente des autres grandes chaînes françaises... laquelle utiliserez-vous ?

• Je trouve la signalétique utilisée par Canal+ France assez obscure. Il y a cinq sigles différents. Je la trouve assez difficile. Nous avons choisi un carré vert pour tout public, un carré orange pour quelques réserves et le rouge pour les films X ou les films d'horreur et fantastiques. Nous aurons beaucoup de résistance à lâcher un système qui nous paraît d'une clarté absolue pour aller vers quelque chose dont les études ont montré que si c'était apprécié, cela paraissait encore compliqué à beaucoup de gens. ■



Deux montants exceptionnels !

TITANIC : LE PRIX FORT

Souvent, l'A.T.A. a constaté qu'il manquait la dimension "droit des consommateurs" dans le traitement télévisuel de la culture à la RTBF.

...

En voici un nouvel exemple, à propos du lancement du film de James Cameron, Titanic. Ses JT du 6 janvier 1998, qui sont censés proposer un travail d'information et non de promotion ont signalé le coût élevé du film, un élément promotionnel. Par contre, ils n'en ont pas

signalé la conséquence : le prix des places est plus élevé qu'à l'habitude (par exemple, à Kinépolis, 280 FB au lieu de 250 FB, et pour les réductions, 250 FB au lieu de 200 FB).

Pet de chat ? Information inutile ? Le critique cinématographique Henri Sonet ne le croit pas. Lui, dans son billet, l'a signalé, le 7 janvier 1998, entre 8 et 9 heures, dans la tranche d'info de la Première chaîne radio de la RTBF. Qu'il soit remercié de faire scrupuleusement son métier et d'être attentif aux intérêts de ses auditeurs. ■



LES MIDIS DE L'AUDIOVISUEL

La 22ème séance des "Midis de l'audiovisuel" se déroulera le

mercredi 25 février

de 12H30 à 14H,

au Forum de la Fnac Bruxelles

à City 2, Rue Neuve.

QUI CONTRÔLE LES TÉLÉS ?

avec

Evelyne Lentzen

Présidente du nouveau CSA



L'Association des Téléspectateurs Actifs s'entretient avec Evelyne Lentzen, la Présidente du nouveau Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA).

La grande différence avec le CSA précédent est que le nouveau pourra sanctionner les diffuseurs fautifs par des amendes ou en écornant leur image de marque. Ainsi, le CSA pourra exiger que la chaîne condamnée diffuse un communiqué rédigé par le CSA à l'heure également décidée par ce dernier.

Contrairement à son homologue français qui enregistre et visionne tous les programmes des chaînes hertziennes, le CSA a été dispensé de ce travail d'observation par nos parlementaires. La nouvelle loi prévoit que les chaînes devront conserver leurs archives pendant deux mois.

Publicités clandestines ou illégales ? Violence gratuite ? Emissions truquées ? Obligations culturelles non respectées ? Les télésectateurs qui ne veulent pas être grugés pourront-ils porter plainte auprès du CSA ?



CASSE-CROUTE GRATUIT

L'entrée est gratuite et une collation sera offerte aux personnes qui annonceront leur venue au plus tard la veille de l'activité, au 02/ 209 22 27.

Coupures publicitaires (suite)

"Illégale ?" était le titre-question de notre article, publié dans le "Comment Télé-Vous ?" N°37 (pages 8 et 9), consacré aux coupures publicitaires introduites, l'automne dernier, par la RTBF dans les feuillets qu'elle diffuse en fin d'après-midi.

...

La réponse à cette question est clairement "oui" pour le Tribunal de Commerce de Bruxelles. Pour le juge, la RTBF ne peut jamais diffuser de coupures publicitaires dans ses émissions, à l'exception des entractes dans les spectacles d'art lyrique et dramatique.

L'avocat de la RTBF avait argumenté que le contrat de gestion (signé entre le Gouvernement et la RTBF) était assimilable à un acte privé et donc que son contenu échappait à l'action de tiers comme RTL Tvi. Le jugement considère, au contraire, que la violation des normes prévues dans son contrat de gestion par la RTBF est une faute quasi délictuelle dont peuvent se prévaloir LES TIERS BÉNÉFICIAIRES de ce service public. Par exemple, une autre chaîne, un simple télésectateur, et pourquoi pas, une association de télésectateurs ?

Jean-François Dumont, à ce sujet, écrit dans La Libre Belgique du 31/12/1997 : "...On retiendra la définition -large- de ceux qui pourraient tenter une action en invoquant le contrat de gestion de la RTBF en tant que "bénéficiaires" du service public. La porte ouverte à des actions de télésectateurs ?"

La RTBF a décidé d'aller en appel de ce jugement. Affaire à suivre. ■

Manque de vérification

Début janvier 1998, les JT de la RTBF et de RTL Tvi ont consacré une séquence au lucratif 0900 qui était censé donner les coordonnées des pharmacies de garde pour toute la Belgique. En fait, les seules adresses proposées par téléphone étaient celles d'offices du Brabant flamand, le serveur étant toujours en période de test ! ■